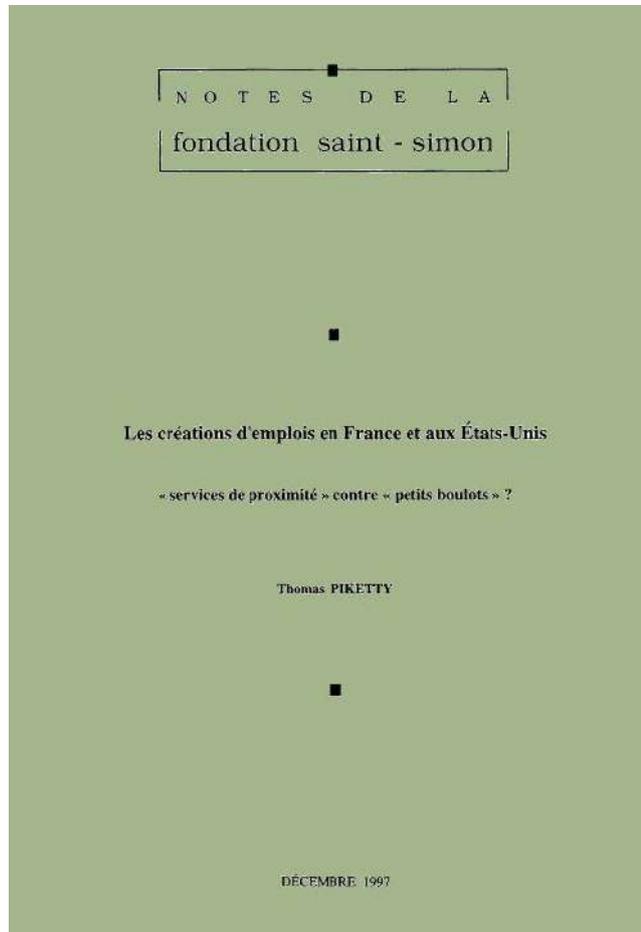


Les créations d'emplois en France et aux Etats-Unis  
« Services de proximité » contre « petits boulots » ?

Thomas Piketty

Note de la Fondation Saint-Simon, décembre 1997



*La France souffre d'un déficit d'emploi qui semble insurmontable. L'idée de la « fin » ou du « partage » du travail naît bien souvent de l'incapacité d'imaginer quels emplois pourraient être à même d'accueillir nos trois millions de chômeurs.*

*Cette note essaie de pallier ce déficit d'imagination en proposant une comparaison minutieuse entre la structure des emplois français et américains. Il en ressort deux constats simples. En matière de structure d'emploi, tout d'abord, ce qui frappe est le formidable parallélisme entre les deux pays : la France et les États-Unis comptent le même pourcentage d'enseignants, médecins, ingénieurs. Mais le problème est qu'elle en compte toujours 25 % de moins (par habitant) que les États-Unis ! Avant de réfléchir aux emplois du futur, la France gagnerait ainsi à s'interroger sur les emplois du présent pour comprendre les raisons de cet impressionnant écart.*

*Deuxième constat : les seuls secteurs dans lesquels la structure d'emploi entre les deux pays diffère sensiblement sont ceux du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration. La France compte là un retard de près de trois millions d'emplois (rapportés à sa population) vis-à-vis des États-Unis. Force est ainsi de constater que tous les efforts faits pour protéger le commerce français n'ont guère abouti. La question du coût du travail non qualifié reste donc la variable cruciale en ce domaine.*

*Thomas Piketty est économiste au CNRS (CEPREMAP). Il a récemment publié L'Économie des inégalités, (Éditions La Découverte, 1997). Cette note sera également publiée par la Revue de la CFDT.*

## SOMMAIRE

<i>Le double retournement du XX<sup>e</sup> siècle</i>	p. 9
<i>15 millions d'emplois de services en France en 1996 : premiers repères .....</i>	p. 13
<i>Le commerce et l'hôtellerie-restauration</i>	p. 17
<i>Les services aux entreprises</i>	p. 23
<i>Les services personnels et domestiques</i>	p. 25
<i>L'éducation, la santé et l'administration publique</i>	p. 31
<i>Quelle « voie française » en matière d'emplois de services ?</i>	p. 37
<b>Annexe technique sur les sources statistiques et les nomenclatures utilisées .....</b>	<b>p. 41</b>
1. Le choix des principales sources et nomenclatures utilisées	p. 41
2. Les sources et nomenclatures utilisées, tableau par tableau	p. 43
<b>Notes</b>	<b>p. 48</b>
<b>Références citées dans le texte</b>	<b>p. 55</b>

Tout le monde s'accorde à le reconnaître aujourd'hui : les créations d'emplois de l'avenir se feront dans le secteur des services. Pourtant, le débat français au sujet des emplois de services se résume trop souvent à une opposition entre deux visions caricaturales de la nature exacte des postes de travail susceptibles d'être créés. D'une part, la vision positive des « services de proximité », permettant de remplir de nouveaux besoins collectifs et de redonner travail et dignité aux personnes privées d'emploi (aide aux personnes âgées, emplois familiaux, protection de l'environnement, etc.) ; et d'autre part, la vision négative des « petits boulots », définissant autant d'emplois de « larbins » en situation précaire, imposés par la pure logique marchande (livreurs de pizza, pompistes, promeneurs de chiens, etc.). D'un côté, une voie noble que la France devrait chercher à emprunter ; de l'autre, le repoussoir de l'anti-modèle anglo-saxon qu'il nous faudrait à tout prix éviter.

Malheureusement, la confrontation entre ces deux visions extrêmes ne permet pas d'appréhender correctement les perspectives de croissance des quelque 15 millions d'emplois de services que compte la France de 1997. Cette opposition entre les « bons » et les « mauvais » services est en effet trop grossière. Par exemple, elle ne correspond pas toujours aux perceptions des travailleurs concernés<sup>1</sup>. Surtout, le débat s'arrête trop souvent avant la question pourtant essentielle du chiffre<sup>2</sup> : combien d'emplois peut-on espérer créer dans les « services de proximité » ? Les trois millions de chômeurs peuvent-ils espérer un jour trouver un emploi digne dans ces services, ou ne faut-il compter pour créer suffisamment d'emplois que sur les « petits boulots » ? Dans quels secteurs d'activités se trouvent exactement ces millions de « petits boulots » que les États-Unis auraient créés et qu'il faudrait à tout prix éviter ? Combien d'emplois peut-on espérer créer dans quels services ?

Ce texte tente d'apporter un éclairage nouveau sur ces questions, en s'appuyant sur une décomposition détaillée des différents types d'emplois de services de la France de 1996, l'analyse de leur genèse historique, et une comparaison minutieuse avec l'évolution constatée aux États-Unis sur une longue période. Une telle comparaison des trajectoires françaises et américaines permet de préciser la nature exacte de l'anti-modèle américain, et surtout de dresser les contours de ce que pourrait être la « voie française » en matière d'emplois de services.

Avant d'aborder cette analyse, précisons un point de méthode. Nous avons apporté un soin particulier à la présentation d'une décomposition des différents types d'emplois de services permettant à la fois une vision fine et intelligible de ce gigantesque secteur et une comparaison fiable sur une période longue avec les États-Unis. Nous pensons en effet que la pauvreté des catégories statistiques généralement utilisées pour décrire les nombres d'emplois par secteur d'activité et leur évolution est en partie responsable de la relative pauvreté du débat public sur les emplois de services, qui est souvent contraint de se limiter à des caricatures difficilement quantifiables. Cela vient notam-

ment du fait que les nomenclatures officielles sont le produit d'une vision du monde qui demeure centrée sur les secteurs industriels, si bien qu'elles ne permettent pas de décomposer de façon suffisamment fine le gigantesque secteur des services, tout du moins si l'on s'arrête au premier niveau des nomenclatures. Par exemple, la nomenclature en quarante secteurs d'activités, utilisée chaque année par la comptabilité nationale dans les « rapports sur les comptes de la nation », permet d'isoler et de faire valoir les intérêts des 40 000 emplois du secteur « minerais et métaux non ferreux » ou les 50 000 emplois du secteur « cuirs et chaussures », alors que les 15 millions d'emplois de services ont droit à seulement onze sous-secteurs, si bien que cette source ne permet pas de savoir que les crèches et garderies comptent plus de 100 000 postes de travail et le secteur de la santé plus de 2,3 millions, ces emplois se retrouvant dissimulés au sein du gigantesque secteur des « services non marchands », qui regroupe plus de 6 millions d'emplois, correspondant pourtant à des fonctions sociales et à des statuts et financements extrêmement variés<sup>3</sup>... Cet exemple illustre également une difficulté particulière liée à la nature des emplois de services : une partie essentielle de ces emplois relève de statuts et de financements plus ou moins proches du « secteur public » (au sens le plus large), et ils se retrouvent de ce fait en dehors du champ de nombreuses sources statistiques, notamment celles produites par les organismes sociaux (Unedic, Urssaf), et/ou classés à part dans un même groupe, indépendamment de la nature véritable de leur activité (santé, transports, éducation, action sociale, administration, etc.). Cela rend toute comparaison internationale extrêmement périlleuse, tout particulièrement entre des pays dont les frontières du « secteur public » et les conventions comptables associées sont fort éloignées, comme la France et les États-Unis. Ces difficultés impliquent que les bases de données internationales utilisées par la plupart des études existantes, qui reposent généralement sur les chiffres des comptabilités nationales des différents pays établies en un nombre limité de secteurs d'activités, ne permettent pas une comparaison internationale satisfaisante de la structure des emplois de services<sup>4</sup>. Afin de dépasser ces difficultés, nous sommes remontés lorsque cela était nécessaire au niveau le plus détaillé des nomenclatures par secteur d'activité, et nous avons utilisé les seules sources statistiques permettant de mesurer correctement la répartition de l'emploi total et d'effectuer des comparaisons internationales fiables, à savoir les recensements français et américains, ainsi que les enquêtes Emploi de l'INSEE et leur équivalent américain, le Current Population Survey du Census Bureau. Toutes les sources et publications statistiques utilisées, ainsi que la façon dont les multiples changements de nomenclatures ont été traités, sont décrites dans une annexe technique placée à la fin du texte.

## Le double retournement du XX<sup>e</sup> siècle

Il est utile de commencer par rappeler les ordres de grandeur de ce que tout le monde sait, à savoir l'évolution spectaculaire de la structure des emplois en France tout au long du XX<sup>e</sup> siècle.

Tableau I – Le nombre d'emplois en France de 1906 à 1996 en millions d'actifs occupés par grand secteur d'activité

	Agriculture	Industrie	Services	Total
1906	8,8	5,9	5,7	20,5
1954	6,4	6,7	7,1	20,2
1973	2,3	8,3	10,7	21,3
1996	1,0	5,7	15,4	22,2

Sources : Recensements (1906 et 1954) et estimations INSEE établies à partir des recensements (1973 et 1996) (cf. annexe technique).

Les chiffres du tableau I comprennent l'ensemble des actifs occupant effectivement un emploi, quel que soit leur statut (salarié ou non-salarié, secteur public ou secteur privé) et leur temps de travail, de même que l'ensemble des chiffres présentés dans ce texte (cf. annexe technique). Ils indiquent que le nombre total d'emplois est resté relativement stable en France tout au long du siècle, de 20,5 millions en 1906 à 22,2 en 1996. Dans le même temps, la répartition sectorielle de ces emplois s'est totalement transformée. L'agriculture a perdu près de 8 millions d'emplois (de 8,8 millions en 1906 à 1 million en 1996), avec des destructions d'emplois particulièrement rapides dans la seconde moitié du siècle<sup>5</sup>. Dans un premier temps, l'industrie et les services contribuent dans des proportions comparables à absorber la main-d'œuvre dont l'agriculture n'a plus besoin : sur les 2,2 millions d'emplois créés par l'industrie et les services entre 1906 et 1954, 0,8 million viennent de l'industrie (près de 40 %) et 1,4 million viennent des services (plus de 60 %). Notons cependant que les emplois de services ont déjà dans la première moitié du siècle une importance prépondérante, et que la croissance des emplois industriels et tertiaires est loin d'être uniforme. Elle se caractérise au contraire par de douloureuses réaloca-

tions entre sous-secteurs d'activités : par exemple, les secteurs de l'industrie du textile, de l'habillement et du cuir passent de près de 2,7 millions d'emplois en 1906 à moins de 1,3 million en 1954<sup>6</sup>, alors que dans le même temps la métallurgie passe d'environ 900 000 emplois en 1906 à 1,9 million en 1954. De la même façon, nous verrons plus loin que la croissance du nombre d'emplois de services est loin d'avoir été uniforme parmi les sous-secteurs d'activités tertiaire, notamment du fait de la baisse très rapide du nombre d'emplois de domestiques (cf. *infra*). Entre 1954 et 1973, l'importance des services dans le processus d'absorption de la main-d'œuvre agricole s'accroît : les 5,2 millions d'emplois créés par l'industrie et les services au cours de cette période se partagent entre 1,6 million d'emplois dans l'industrie (environ 30 %) et 3,6 millions dans les services (environ 70 %).

A partir du début des années 1970, la logique du processus change complètement : le secteur industriel, qui plafonnait aux alentours de 38-39 % de l'emploi total depuis le début des années 1960, atteint son sommet historique en France en 1973, avec près de 8,3 millions d'emplois. Depuis cette date, l'industrie perd chaque année des emplois, et n'en regroupe plus que 5,7 millions en 1996 (4,3 millions pour l'industrie proprement dite, hors BTP). Depuis près de 25 ans, le secteur des services se retrouve donc seul à devoir absorber les actifs dont les deux premiers secteurs n'ont plus besoin : de la même façon que pour l'agriculture, la progression très rapide de la productivité enregistrée dans les secteurs industriels a fini par saturer la demande de biens industriels et par conduire à une diminution du nombre d'emplois nécessaires pour satisfaire cette demande. En France, entre 1974 et 1996, le secteur industriel a perdu en moyenne près de 120 000 emplois par an, alors que le secteur des services en créait près de 220 000 par an. Ce bilan légèrement positif, amoindri par le fait que l'agriculture continue de perdre des emplois (près de 60 000 par an entre 1974 et 1996), n'a pas permis de faire face à l'augmentation de la population active et d'éviter la progression continue du nombre de chômeurs.

Tous les pays « industrialisés » ont connu au XX<sup>e</sup> siècle ce double retournement : une première phase où les emplois de l'agriculture sont remplacés par des emplois industriels et tertiaires, puis une seconde phase où les emplois industriels sont eux-mêmes remplacés par des emplois tertiaires, avec des dates charnières pour l'entrée dans la seconde phase se situant partout entre le milieu des années 1960 et le milieu des années 1970. Aux États-Unis, l'emploi industriel atteint son niveau maximal (en pourcentage de l'emploi total) en 1966, après une stagnation qui avait commencé dès les années 1950.

Cependant, les tableaux II et III permettent déjà de constater deux différences importantes entre les évolutions françaises et américaines.

La première différence est bien connue, mais les ordres de grandeur méritent d'être retenus : alors que le nombre total d'emplois est resté relativement stable tout au long du XX<sup>e</sup> siècle en France (autour de 20 millions d'emplois),

Tableau II – Le nombre d'emplois aux États-Unis de 1900 à 1996 en millions d'actifs occupés par grand secteur d'activité

	Agriculture	Industrie	Services	Total
1900	11,7	8,2	9,1	29,0
1950	7,9	19,6	31,5	59,0
1972	3,6	27,0	51,5	82,2
1996	3,6	30,5	92,5	126,7

Sources : Recensements (1900 et 1950) et Current Population Survey (1972 et 1996), Bureau of the Census (cf. annexe technique).

Tableau III – La répartition des emplois par grand secteur d'activité en France et aux États-Unis de 1900 à 1996, en % de l'emploi total

FRANCE			ÉTATS-UNIS				
	Agric.	Indust.	Serv.		Agric.	Indust.	Serv.
1906	43,2	29,0	27,8	1900	40,5	28,2	31,3
1954	31,5	33,3	35,1	1950	13,5	33,2	53,3
1973	10,8	39,0	50,3	1972	4,4	32,9	62,7
1996	4,6	25,9	69,5	1996	2,8	24,1	73,0

Sources : % calculés à partir des chiffres des tableaux I et II.

il a doublé aux États-Unis entre 1900 et 1950, passant de 29 à 59 millions d'emplois, puis a doublé à nouveau entre 1950 et 1996, passant de 59 à près de 127 millions d'emplois. Sur longue période, cette divergence entre les deux pays est pour l'essentiel la traduction de flux migratoires incomparablement plus élevés en direction des États-Unis, qui demeurent plus que jamais une terre d'immigration. Depuis les années 1970 cependant, un second facteur contribue également à expliquer cette divergence : contrairement aux États-Unis, la France n'a pas su créer les emplois permettant d'intégrer les générations du *baby-boom*, si bien qu'en 1996 le nombre d'emplois par habitant est devenu inférieur de 25 % à celui des États-Unis (cf. *infra*).

La seconde différence importante est illustrée par le tableau III : s'il est vrai que la France et les États-Unis ont connu aux deux extrémités du XX<sup>e</sup> siècle

des répartitions des emplois par grand secteur d'activité extrêmement proches, il n'en était pas de même en 1950 et en 1970, où la part de l'emploi tertiaire aux États-Unis était sensiblement plus élevée qu'en France. Nous verrons que ce décalage dans le temps dans la constitution des différentes strates d'emplois de services n'est pas sans conséquence sur la structure effective des emplois tertiaires dans les deux pays en 1996 : la tertiarisation française a été à la fois plus tardive et plus rapide, et elle a en quelque sorte « oublié » au passage certaines strates d'emplois que les États-Unis avaient créées dès les années 1950-1960, emplois qui lui font aujourd'hui cruellement défaut.

## Quinze millions d'emplois de services en France en 1996 : premiers repères

Commençons par prendre une première mesure des 15 millions d'emplois de services de la France de 1996. Le tableau IV décrit la structure des emplois de services en France en 1996 et la compare à la structure américaine.

Tableau IV – La structure des emplois de services en France et aux États-Unis en 1996

	FRANCE		ÉTATS-UNIS	
	(en milliers d'emplois)	(en % de l'emploi total)	(en milliers d'emplois)	(en % de l'emploi total)
<i>Emploi total</i>	21 900	100,0	126 710	100,0
<i>Agriculture</i>	1 020	4,7	3 570	2,8
<i>Industrie</i>	5 740	26,2	30 520	24,1
<i>Services</i>	15 130	69,1	92 520	73,0
<i>Commerce</i>	2 970	13,6	22 190	17,5
<i>Transports</i>	980	4,5	4 840	3,8
<i>Act. financ. et imm.</i>	1 020	4,7	8 080	6,4
<i>Telecom./Postes</i>	460	2,1	2 490	2,0
<i>Serv. aux entreprises</i>	1 940	8,8	10 260	8,1
<i>Hôt.-restauration</i>	770	3,5	8 310	6,6
<i>Activités récréatives</i>	370	1,7	2 500	2,0
<i>Ser. person. et dom.</i>	540	2,5	2 450	1,9
<i>Éducation</i>	1 730	7,9	10 010	7,9
<i>Santé/Action sociale</i>	2 300	10,5	14 300	11,3
<i>Administration publ.</i>	1 780	8,2	5 800	4,6
<i>Act. associatives</i>	260	1,2	1 300	1,0

Sources : estimation INSEE établie à partir des recensements (France) et Current Population Survey, Bureau of the Census (États-Unis). L'emploi total pour la France (21,9 millions) est différent du chiffre du Tableau I (22,2 millions), car nous avons soustrait l'emploi militaire afin de permettre la comparaison avec les statistiques américaines, qui ne concernent que l'emploi civil (cf. annexe technique). Tous les chiffres de ce tableau, ont été arrondis à la dizaine de milliers d'emplois la plus proche.

Les sous-secteurs d'activités utilisés dans le tableau IV (comme dans l'ensemble de ce texte) pour décrire la structure des emplois de services sont issus de la NAF (Nomenclature d'activités française), nomenclature officielle en vigueur en France depuis 1993. La structure des emplois américains en NAF a été obtenue en remontant aux chiffres établis dans la nomenclature officielle américaine au niveau le plus détaillé (plus de 300 postes) et en reclassifiant les emplois dans le poste correspondant de la NAF. La précision des estimations ainsi obtenues permet des comparaisons fiables entre les deux pays, les catégories statistiques en vigueur étant extrêmement proches lorsque l'on remonte au niveau le plus détaillé des nomenclatures d'activité (cf. annexe technique).

La première conclusion qui se dégage du tableau IV est la très grande proximité entre les structures des emplois par secteur d'activité dans les deux pays. Malgré toutes les différences séparant les systèmes économiques et sociaux de part et d'autre de l'Atlantique, les travailleurs français et américains occupent les différentes fonctions sociales à peu près dans les mêmes proportions dans les deux pays. Les transports, les postes et télécommunications, les services aux entreprises, les activités récréatives, l'éducation, la santé et l'action sociale, les activités associatives génèrent approximativement la même part de l'emploi total en France et aux États-Unis. Pour tous ces secteurs d'activités, les écarts entre les deux pays sont inférieurs à 10 %, soit des écarts qui peuvent être considérés comme négligeables, compte tenu des inévitables différences dans la façon dont sont classifiés les différents emplois qui ne peuvent être parfaitement corrigés.

Les évolutions au cours du temps sont également extrêmement proches pour de nombreux secteurs. Dans les secteurs des transports, des postes et télécommunications, ainsi que dans celui des activités associatives<sup>7</sup>, le niveau d'emploi, mesuré en pourcentage de l'emploi total, est resté en France comme aux États-Unis extrêmement stable depuis le début des années 1970, et ce à un niveau virtuellement identique dans les deux pays<sup>8</sup>. Les activités financières et immobilières, ainsi que les activités récréatives<sup>9</sup>, étaient sensiblement plus développées aux États-Unis au début des années 1970, mais une croissance plus rapide en France dans ces secteurs durant les vingt-cinq dernières années a fortement réduit cet écart<sup>10</sup>. Dans tous ces secteurs, les différences culturelles et institutionnelles entre les deux pays semblent s'être largement effacées devant la logique des besoins et la relative uniformité des modes de consommation.

Mais cette similitude globale ne doit cependant pas faire oublier les différences importantes entre les deux pays. Les principaux écarts entre les structures américaines et françaises sont concentrés dans deux sous-secteurs bien particuliers des services : le commerce et l'hôtellerie-restauration. Ces deux sous-secteurs génèrent plus de 24 % de l'emploi total aux États-Unis (17,5 % dans le commerce, 6,6 % dans l'hôtellerie-restauration), contre à peine plus de

17 % (13,6 % et 3,5 %) en France. Une façon particulièrement frappante d'illustrer l'ampleur de cet écart consiste à calculer quelle serait la structure française des emplois si la France comptait le même nombre d'emplois par habitant que les États-Unis dans chacun des sous-secteurs d'activités (cf. tableau V).

Tableau V – La structure des emplois américains en 1996 ramenée à la population française, en milliers d'emplois

	France (a)	France (b)	(b) - (a)	États-Unis
Population (20-60 ans)	31 250			145 050
Emploi total	21 900	27 290	5 390	126 710
Agriculture	1 020	770	- 250	3 570
Industrie/BTP	5 740	6 570	830	30 520
Services	15 430	19 930	4 500	92 520
Commerce	2 970	4 780	1 810	22 190
Transports	980	1 040	60	4 840
Act. financ. et imm.	1 020	1 740	720	8 080
Telecom./Postes	460	530	70	2 490
Ser. aux entreprises	1 940	2 210	270	10 260
Hôt.-restauration	770	1 790	1 020	8 310
Activités récréatives	370	540	170	2 500
Ser. person. et dom.	540	530	- 10	2 450
Éducation	1 730	2 160	430	10 010
Santé/Action sociale	2 300	3 080	780	14 300
Administration pub.	1 780	1 250	- 530	5 800
Act. associatives	260	280	20	1 300

Sources : Mêmes sources que pour le Tableau III (colonnes France (a) et États-Unis). La colonne - France (b) - indique le nombre d'emplois qu'il y aurait en France si la France comptait le même nombre d'emplois par habitant âgé de 20 à 60 ans que les États-Unis pour chaque secteur d'activité, et la colonne - (b) - (a) - indique la différence avec le nombre d'emplois français effectif. (cf. annexe technique) Tous les chiffres de ce tableau, ont été arrondis à la dizaine de milliers d'emplois la plus proche.

Le tableau V montre tout d'abord que les États-Unis comptent aujourd'hui près de 25 % d'emplois par habitant de plus que la France : la population américaine était en 1996 environ 4,5 fois plus élevée que la population française (265 millions d'habitants contre 58 millions environ), alors que le nombre d'emplois américains était près de 6 fois supérieur au nombre d'emplois français (127 millions d'emplois contre 22 millions environ<sup>11</sup>). Si la France comptait le même nombre d'emplois par habitant que les États-Unis, alors il y aurait 27,3 millions d'emplois en France, soit 5 millions d'emplois de plus que le nombre d'emplois effectif de la France de 1996 ! Il s'agit là d'un phénomène nouveau, qui coïncide avec la montée du chômage en France : au début des

années 1970, le nombre d'emplois par habitant était sensiblement le même en France et aux États-Unis<sup>12</sup>. Cet écart de 25 % implique en particulier que les nombreux secteurs qui génèrent approximativement la même part de l'emploi total des deux côtés de l'Atlantique en 1996 comptent tout de même 25 % d'emplois par habitant de plus aux États-Unis.

Le tableau V indique également que près de 90 % de ces 5 millions d'emplois supplémentaires se trouveraient dans les services, dont 60 % dans les deux sous-secteurs mentionnés plus haut. Si la France avait autant d'emplois par habitant dans le commerce et l'hôtellerie-restauration que les États-Unis et que les effectifs de tous les autres secteurs restaient inchangés, alors il y aurait plus de 2,8 millions d'emplois supplémentaires en France : 1,8 million dans le commerce et 1 million dans l'hôtellerie-restauration. Dans le commerce, le nombre d'emplois par habitant est supérieur de 60 % aux États-Unis, et dans l'hôtellerie-restauration l'écart est de plus de 130 %. Aucun biais statistique évident ne semble pouvoir expliquer un écart d'une telle ampleur (cf. annexe technique), qui est d'ailleurs confirmé par d'autres travaux fondés sur des études de cas et des enquêtes de terrain (cf. *infra*).

Ces ordres de grandeur sont frappants et méritent d'être retenus, mais ils doivent cependant être interprétés avec beaucoup de précaution. Tout d'abord, il n'est pas sûr que le nombre américain d'emplois par habitant représente un objectif souhaitable pour la France. En effet, le fait que les États-Unis aient, en 1996, 25 % de plus d'emplois par habitant que la France n'est pas seulement dû à un taux de chômage deux fois plus faible outre-Atlantique, mais également à des taux d'activité américains beaucoup plus élevés aux deux extrémités de la vie active : pour que la France compte 27 millions d'emplois, il faudrait par exemple que de nombreuses personnes de plus de 60 ans se remettent au travail<sup>13</sup> ! Autrement dit, s'il est difficile de nier que 2 ou 3 millions d'emplois supplémentaires seraient bienvenus pour réduire le chômage et l'inactivité « subie » en France, il n'est pas sûr que l'on ait véritablement besoin de créer plus de 5 millions d'emplois.

Ensuite et surtout, appliquer mécaniquement à la France la structure des emplois américains n'a pas beaucoup de sens. Cette structure est en effet le produit d'une histoire particulière, d'institutions et de choix économiques et sociaux spécifiques. Il n'existe aucune raison *a priori* de penser qu'elle représente, pour la France, la répartition idéale des fonctions sociales dans la population.

Pour espérer tirer de l'expérience américaine des enseignements utiles, il nous faut d'abord étudier de plus près comment se sont constitués ces écarts entre la France et les États-Unis, ce que permet l'examen détaillé de quatre grands secteurs d'activités tertiaire, qui, outre qu'ils totalisent plus de 80 % des emplois de services, nous sont apparus particulièrement représentatifs : le commerce et l'hôtellerie-restauration ; les services aux entreprises ; les services personnels et domestiques ; l'éducation, la santé et l'administration publique.

---

## Le commerce et l'hôtellerie-restauration

---

Commençons par le cas du commerce et de l'hôtellerie-restauration. Précisons d'emblée que plus de 90 % de l'écart franco-américain dans le commerce en 1996 s'explique par le déficit français dans le secteur du commerce de détail, où le nombre d'emplois par habitant est supérieur de 80 % aux États-Unis, alors que l'écart dans le commerce de gros est négligeable<sup>14</sup>. Pour ce qui est de l'hôtellerie-restauration, l'écart franco-américain est particulièrement élevé dans la restauration (cafés, restaurants, cantines), mais il est également considérable dans l'hôtellerie (hôtels, auberges de jeunesse, campings<sup>15</sup>...).

Notons tout d'abord que le faible niveau d'emploi dans le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration en France pourrait en principe s'expliquer, au moins partiellement, par le fait que le pouvoir d'achat moyen des ménages français est plus faible que celui de leurs homologues américains. En effet, dans tous les pays, le commerce de détail est d'autant plus intensif en main-d'œuvre que le pouvoir d'achat des ménages est élevé : des modes de consommation plus diversifiés et plus complexes exigent un plus grand nombre de personnes occupées à vendre les produits achetés par les ménages. De plus, la vente d'articles relativement sophistiqués (appareils ménagers et électroniques, produits liés à l'aménagement intérieur, aux sports et loisirs, à l'informatique, etc.) nécessite plus de personnel pour donner des informations et conseiller sur le choix des produits que la vente de produits de base, si bien qu'un pays dont les ménages consacrent une plus grande part de leur budget à de tels articles aura plus d'emplois par habitant dans le commerce de détail, toutes autres choses égales par ailleurs. Plus généralement, les ménages sont d'autant plus prêts à payer un peu plus cher en échange d'un meilleur service rendu en magasin qu'ils en ont les moyens. Il en va de même pour l'hôtellerie-restauration : dans tous les pays, la part du budget des ménages consacrée aux repas et boissons pris à l'extérieur et aux voyages augmente avec le revenu. Tous ces biens et services sont des « biens de luxe », au sens des économistes, c'est-à-dire des biens dont la consommation augmente plus que proportionnellement avec le revenu. De fait, en France comme aux États-Unis, le nombre d'emplois dans les secteurs du commerce et de l'hôtellerie-restauration a considérablement augmenté tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, au fur et à mesure que le pouvoir d'achat des ménages augmentait et que leurs modes de consommation se diversifiaient (cf. tableau VI).

**Tableau VI – L'évolution du commerce et de l'hôtellerie-restauration en France et aux États-Unis, de 1900 à 1996**

<b>FRANCE</b>				
	<b>Commerce</b>		<b>Hôtellerie-Restauration</b>	
	(en milliers d'emplois)	(en % de l'emploi total)	(en milliers d'emplois)	(en % de l'emploi total)
1896	1 060	5,5	440	2,3
1906	1 340	6,9	530	2,7
1954	1 960	10,3	510	2,7
1973	2 800	13,2	570	2,7
1982	3 000	13,8	610	2,8
1989	3 060	13,8	720	3,2
1996	2 970	13,6	770	3,5

<b>ÉTATS-UNIS</b>				
	<b>Commerce</b>		<b>Hôtellerie-Restauration</b>	
	(en milliers d'emplois)	(en % de l'emploi total)	(en milliers d'emplois)	(en % de l'emploi total)
1900	2 560	8,8	810	2,8
1930	6 130	12,6	1 510	3,1
1950	9 420	15,9	1 840	3,1
1960	11 630	17,1	2 450	3,6
1972	14 740	17,9	3 830	4,7
1980	17 290	17,4	5 540	5,6
1988	20 140	17,5	7 180	6,2
1996	22 190	17,5	8 310	6,6

Sources : France : recensements (1896 et 1906) et estimations INSEE établies à partir des recensements (1954 à 1996) États-Unis : recensements (1900 à 1960) et Current Population Survey (1972 à 1996), Bureau of the Census (cf. annexe technique). Tous les chiffres de ce tableau ont été arrondis à la dizaine de milliers d'emplois la plus proche

Le tableau VI montre que le nombre d'emplois dans le commerce en France est passé d'environ 1 million à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à près de 3 millions en 1996. Pendant la première moitié du siècle, le commerce a ainsi contribué davantage que tous les secteurs industriels réunis à compenser la diminution du nombre d'emplois agricoles (cf. tableaux I et VI<sup>16</sup>) ! On voit là à quel point la croissance du nombre de personnes employées dans le commerce est une caractéristique majeure de l'entrée progressive dans la société de consumma-

tion. L'emploi dans le commerce a atteint un niveau élevé aux États-Unis beaucoup plus tôt qu'en France, conséquence de l'avènement nettement plus précoce de la société de consommation américaine et d'une urbanisation beaucoup plus avancée aux États-Unis dès le début du siècle : la part du commerce dans l'emploi total américain atteint dès les années 1930 un niveau qui ne sera dépassé en France qu'à la fin des années 1960. En France comme aux États-Unis, la forte progression du nombre d'emplois dans l'hôtellerie-restauration est plus tardive que celle du nombre d'emplois du commerce : ce n'est que depuis le début des années 1950 aux États-Unis et le début des années 1970 en France que la consommation des ménages en services d'hôtellerie-restauration s'est mise à croître à un rythme élevé, entraînant une forte croissance du niveau d'emploi dans ce secteur<sup>17</sup>.

Le tableau VI montre cependant que la progression historique du nombre d'emplois dans le commerce en France s'est totalement arrêtée depuis la fin des années 1970. Le secteur du commerce a même connu une perte nette de près de 100 000 emplois depuis le début des années 1990, ce qui l'a conduit à repasser en-dessous de la barre des 3 millions d'emplois. Certes, on observe également une saturation des besoins en emplois de commerce aux États-Unis : la part du commerce dans l'emploi total américain stagne depuis le début des années 1970, et les créations d'emploi dans ce secteur, bien qu'elles demeurent très importantes en chiffres absolus, permettent tout juste de maintenir son importance relativement aux autres secteurs de l'économie américaine. Mais la différence est que cette saturation s'est produite après que les États-Unis aient atteint un niveau d'emploi par habitant dans le commerce de détail supérieur de 80 % au niveau français de 1996, et ce, dès le début des années 1970. La progression du commerce de détail français, qui comblait à vive allure son retard sur le commerce de détail américain dans les années 1950-1970<sup>18</sup>, au fur et à mesure que la société de consommation française se rapprochait de la société de consommation américaine, semble s'être bloquée à mi-parcours dans les années 1980-1990, bien que l'économie française ait dans son ensemble poursuivi à un rythme extrêmement rapide son processus de rattrapage sur l'économie américaine<sup>19</sup>. De même, le retard français dans le secteur de l'hôtellerie-restauration ne peut s'expliquer entièrement comme la conséquence pure et simple d'un phénomène plus général de retard économique, appelé à se résorber naturellement : le fait que, malgré une croissance récente importante, le niveau d'emploi dans l'hôtellerie-restauration en France soit en 1996 près de 30 % inférieur à ce qu'il était aux États-Unis en 1972, témoigne du relatif blocage de ce secteur en France, comparé à son explosion aux États-Unis.

Une étude récente du cabinet McKinsey sur le commerce de détail en France et aux États-Unis permet de préciser ce diagnostic<sup>20</sup>. Cette étude montre tout d'abord que le niveau d'emploi élevé du commerce de détail américain s'explique non pas par un plus grand nombre d'établissements traditionnels de petite taille, mais au contraire par le très fort développement des grandes

chaînes de magasins spécialisés (électronique, bricolage, nourriture, jouets, informatique, vêtements, ameublement, sports, etc.) caractérisées par des services à la clientèle très développés et une utilisation intensive de main-d'œuvre en magasin (information sur les produits, assistance aux rayons et aux caisses, service après-vente, etc.). Le commerce de détail français regroupe une plus forte proportion de petits commerces traditionnels, vraisemblablement du fait de la protection dont ces établissements font l'objet depuis les années 1970. Mais il se caractérise surtout par la prépondérance des grandes surfaces généralistes où l'on trouve de tout, des vêtements à la nourriture en passant par la hi-fi et les articles de sports, mais qui emploient très peu de personnel, ainsi que par une plus faible intensité en main-d'œuvre des chaînes de magasins spécialisés. Les auteurs de cette étude estiment que moins de la moitié de l'écart entre les niveaux d'emplois français et américains dans le commerce de détail peut s'expliquer par les différences entre les niveaux et les structures de consommation des ménages des deux pays, le reste s'expliquant par le fait que pour vendre les mêmes produits, le commerce de détail français utilise moins de salariés que son homologue américain. Par exemple, la chaîne américaine « Toys'R'us » de magasins spécialisés dans le jouet emploie, pour un volume de ventes donné, 30 % de moins de salariés dans ses établissements français que dans ses établissements américains. Cet écart considérable est d'ailleurs visible à l'œil nu pour tout touriste français se rendant aux États-Unis, qui peut constater le nombre élevé de personnes employées dans les rayons et les caisses des magasins. De même, les hôtels entièrement automatisés, dans lesquels le client peut obtenir la clé de sa chambre et régler le prix de sa nuit sans faire appel à la moindre assistance humaine, se sont développés rapidement en France depuis le début des années 1990, alors que ce phénomène est totalement inconnu aux États-Unis.

Comment expliquer le fait que le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration emploient en France moins de main-d'œuvre qu'aux États-Unis pour vendre les mêmes produits ? Deux grands types d'explication se présentent naturellement. D'une part, une explication « culturelle » fondée sur le refus français des « petits boulots » du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration, selon laquelle les Français seraient culturellement moins prêts que les Américains à utiliser les services de salariés employés à emballer les achats aux caisses des supermarchés ou à leur préparer et leur servir à manger dans des restaurants. D'autre part, une explication « économique », selon laquelle la progression de l'emploi dans le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration aurait été freinée en France par un poids excessif des prélèvements pesant sur le travail peu qualifié, dont le coût pour l'employeur est en 1996 supérieur d'environ 40 % à celui des États-Unis<sup>21</sup>. Cet écart considérable en termes de coût du travail peu qualifié est d'ailleurs un phénomène récent, datant des années 1970 et 1980, c'est-à-dire de la période où le commerce de détail français a cessé son processus de rattrapage sur les États-Unis<sup>22</sup>. D'après les enquêteurs du cabinet McKinsey, cette explication « économique » joue le rôle essen-

tiel : par exemple, les responsables de « Toys'R'us » affirment qu'ils emploieraient pour un volume de ventes donné le même nombre de salariés en France qu'aux États-Unis si le coût du travail peu qualifié était le même. Cependant, les facteurs « culturels » ne peuvent être sous-estimés *a priori*, et l'examen d'autres secteurs d'activités, et notamment des services domestiques, nous permettra d'en préciser l'importance probable.

Quoi qu'il en soit, cette analyse montre que la stratégie française consistant à protéger les petits commerces a été un échec du point de vue de l'emploi : non seulement cette politique n'a pas permis le développement de l'emploi dans le commerce de détail, mais elle s'est au contraire accompagnée de la stagnation de ce secteur depuis la fin des années 1970 et même de pertes d'emplois dans les années 1990. Il semblerait d'ailleurs qu'aucun pays développé ne soit parvenu à développer l'emploi dans le commerce de détail avec une telle stratégie. En particulier, contrairement à certaines idées reçues, le Japon a atteint un niveau d'emploi dans ce secteur comparable au niveau américain également grâce au développement de grandes chaînes de magasins modernes intensives en main-d'œuvre, et non grâce au maintien artificiel de petits commerces traditionnels<sup>23</sup>.

---

## *Les services aux entreprises*

---

A l'opposé du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration, le secteur des services aux entreprises est un secteur neuf, qui n'existait pas (ou peu) en tant que tel il y a quelques décennies<sup>24</sup>. En France comme aux États-Unis, la part de ce secteur se situait autour de 2-3 % de l'emploi total au début des années 1970, avant d'entamer une progression spectaculaire qui l'a conduit en 1996 à occuper près de 9 % de l'emploi total. En France, plus de 1,5 million d'emplois ont été créés dans ce secteur d'activité entre 1968 et 1996 (cf. tableau VII).

**Tableau VII – L'évolution des services aux entreprises en France et aux États-Unis, de 1900 à 1996**

<b>France</b>			<b>États-Unis</b>		
	<b>(en milliers d'emplois)</b>	<b>(en % de l'emploi total)</b>		<b>(en milliers d'emplois)</b>	<b>(en % de l'emploi total)</b>
1968	410	2,0	1972	2 790	3,4
1982	950	4,4	1980	4 610	4,6
1989	1 530	6,9	1988	8 010	7,0
1996	1 940	8,8	1996	10 260	8,1

*Sources : France : recensements (1968 et 1982) et estimations INSEE établies à partir des recensements (1989 et 1996). États-Unis : Current Population Survey, Bureau of the Census (cf. annexe technique). Tous les chiffres de ce tableau ont été arrondis à la dizaine de milliers d'emplois la plus proche.*

De plus, la différence fondamentale est que les emplois du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration sont majoritairement des emplois relativement peu qualifiés, alors que le secteur des services aux entreprises regroupe notamment des activités à haute qualification telles que les activités de conseil (gestion, audit, informatique, etc.), les services juridiques, la recherche-développement, activités qui attirent depuis les années 1970 une bonne partie des jeunes les mieux formés et les plus diplômés. Dans les sous-secteurs « conseils et assistance » et « recherche et développement », qui totalisent près des deux tiers des emplois des services aux entreprises, le salaire moyen en 1996 était supérieur de plus de 30 % au salaire moyen de l'économie française<sup>25</sup>. Inversement, les secteurs du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration

regroupent trois fois plus de salariés rémunérés au SMIC que la moyenne nationale<sup>26</sup>.

Or, le tableau VII indique un impressionnant parallélisme du développement de ces emplois en France et aux États-Unis : malgré un retard sensible de la France au début des années 1970, les services aux entreprises atteignent dans les deux pays 4,5 % de l'emploi total au début des années 1980, franchissent la barre des 7 % à la fin des années 1980, et dépassent les 8 % au milieu des années 1990. Certes, le niveau d'emploi par habitant reste en 1996 légèrement supérieur aux États-Unis, d'environ 10 % (cf. tableau V). Mais cet écart est totalement négligeable si on le compare aux écarts de 80 % et de 130 % qui séparent les niveaux français et américains d'emploi par habitant dans les secteurs du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration. En outre, si l'on regarde dans le détail la composition des services aux entreprises dans les deux pays, on constate que la France compte une proportion plus élevée que les États-Unis de services aux entreprises à haute qualification. En France, la part de l'emploi total des services aux entreprises générée par les sous-secteurs « conseils et assistance » et « recherche et développement », qui regroupent les services les plus qualifiés, est de 63 %, contre 37 % pour le sous-secteur « services opérationnels ». Aux États-Unis, la part des deux sous-secteurs très qualifiés dans l'emploi total des services aux entreprises est en 1996 de 58 %, contre 42 % pour les services opérationnels<sup>27</sup>.

Comment expliquer cette similitude entre les évolutions américaines et françaises dans le secteur des services aux entreprises ? De toute évidence, aucune différence « culturelle » entre les deux pays ne semble exister en ce domaine : en France comme aux États-Unis, la logique de l'externalisation et des nouveaux besoins semble s'être imposée aux entreprises de la même façon et au même rythme. De plus et surtout, les différences institutionnelles importantes entre les deux pays, notamment en termes de fiscalité et de prélèvements sociaux, n'ont eu aucune conséquence sur le développement de ces activités : le fait que les employeurs et les cadres hyper-qualifiés du secteur des services aux entreprises soient soumis à des prélèvements fiscaux et sociaux sensiblement plus élevés en France qu'aux États-Unis semble n'avoir en aucune façon freiné la croissance de ce secteur. Le fait que des prélèvements élevés puissent avoir un effet négatif sensiblement plus important sur le développement de l'emploi peu qualifié (comme par exemple dans le commerce et l'hôtellerie-restauration) que sur celui de l'emploi qualifié est d'ailleurs conforme aux enseignements de la recherche universitaire en économie du travail<sup>28</sup>.

Le cas des services aux entreprises confirme également que le déficit français en emplois vis-à-vis des États-Unis est concentré dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre relativement peu qualifiée. Les États-Unis sont donc bien le pays des « petits boulots », pour peu que l'on accepte d'appliquer le qualificatif de « petits boulots » aux emplois du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration (nous reviendrons plus loin sur l'usage de ce qualificatif).

---

## Les services personnels et domestiques

---

Le secteur des « services personnels et domestiques » comprend deux sous-secteurs qui méritent d'être distingués. D'une part, les « services personnels » comprennent pour l'essentiel les activités de blanchisserie, teinturerie, coiffure et salons de beauté : ces quatre postes regroupent en 1996 plus de 90 % des emplois du secteur des « services personnels ». D'autre part, les « services domestiques » sont constitués par l'ensemble des activités engendrées par les ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique : femmes de ménage, garde d'enfants, etc. La catégorie américaine équivalente est celle des « *private household workers* ». Certains emplois relevant de l'aide à domicile aux personnes âgées ou handicapés sont cependant classés dans le secteur de l'action sociale<sup>29</sup>.

Concentrons-nous sur le cas des services domestiques. Le tableau VIII montre l'ampleur du déclin des services domestiques tout au long du XX<sup>e</sup> siècle : alors qu'il y avait en France près d'un million de domestiques au début du siècle (près de 5 % de l'emploi total), il n'en existait plus qu'environ 200 000 lors du recensement de 1990, soit près de cinq fois moins que lors du recensement de 1906.

La mesure du nombre d'emplois de ce secteur soulève cependant des difficultés particulières qui doivent être traitées avec précaution. Tout d'abord, les nombres d'emplois du tableau VIII, tout comme l'ensemble des chiffres cités dans ce texte, proviennent des informations fournies par les travailleurs concernés au sujet de leur employeur principal : il s'agit donc du nombre de personnes dont l'activité principale est constituée par un emploi domestique auprès d'un ou plusieurs particuliers, sans aucune prise en compte du nombre d'heures travaillées. Ensuite, les déclarations faites lors des recensements, qui par définition concernent l'ensemble de la population, sont moins détaillées que les déclarations faites lors des enquêtes sur l'emploi, qui ne sont menées qu'auprès d'un échantillon représentatif de la population. Les estimations de nombres d'emplois, issues des recensements et des enquêtes emploi, sont généralement très proches pour la plupart des secteurs d'activités, mais l'écart est systématiquement plus important pour les services domestiques : ces emplois sont pour une part importante des emplois d'appoint, peu ou pas déclarés aux organismes sociaux et fiscaux, si bien que le nombre d'emplois à domicile comptabilisés par les enquêtes est toujours sensiblement plus élevé que

**Tableau VIII – L'évolution des services domestiques en France et aux États-Unis, de 1900 à 1996**

France			États-Unis		
	(en milliers d'emplois)	(en % de l'emploi total)		(en milliers d'emplois)	(en % de l'emploi total)
1906	950	4,8	1910	1 850	5,0
1926	780	3,9	1930	2 000	4,6
1954	590	3,0	1950	1 540	2,6
1968	540	2,7	1960 (a)	1 820	2,7
1975	360	1,7	1970 (a)	1 200	1,5
1982 (a)	200	1,0	1960 (b)	2 180	3,3
1990 (a)	210	1,0	1970 (b)	1 750	2,2
1982 (b)	330	1,5	1980	1 260	1,2
1990 (b)	300	1,3	1990	1 040	0,9
1996	470	2,1	1996	940	0,7

Sources : France : Recensements 1906 à 1975, 1982 (a) et 1990 (a) et Enquêtes Emploi 1982 (b), 1990 (b) et 1996, INSEE. États-Unis : recensements 1910 à 1950, 1960 (a) et 1970 (a) et Current Population Survey 1960 (b) et 1970 (b), 1980 à 1996, Bureau of the Census (cf. annexe technique). Tous les chiffres de ce tableau ont été arrondis à la dizaine de milliers d'emplois la plus proche.

l'estimation issue des recensements. Le tableau VIII indique à la fois les chiffres issus des recensements et, lorsqu'ils sont disponibles, les chiffres issus des enquêtes sur l'emploi (enquête Emploi effectuée chaque année par l'INSEE en France, et Current Population Survey effectué chaque mois par le Census Bureau aux États-Unis). Ces enquêtes sont effectuées suivant des méthodologies extrêmement proches et avec une représentativité satisfaisante dans les deux pays, et elles peuvent donc servir de base à une comparaison fiable. Le tableau VIII indique que, dans les deux pays, les estimations issues des enquêtes sur l'emploi sont toujours supérieures de 30 % à 50 % aux estimations issues des recensements, mais que les évolutions dans le temps sont similaires quelle que soit la source.

Ces précautions prises, plusieurs enseignements importants peuvent être tirés des résultats du tableau VIII. Tout d'abord, le déclin des services domestiques, observé en France tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, se retrouve également aux États-Unis, et ce, dans des proportions très comparables : dans les deux pays, la part des services domestiques passe d'environ 5 % de l'emploi total au début du siècle à environ 1 % de l'emploi total dans les années 1980. Cette similitude est frappante : elle suggère que les facteurs « économiques » (l'amélioration des qualifications et des opportunités ouvertes aux personnes sus-

ceptibles d'occuper ces emplois, et surtout l'évolution des équipements ménagers, ainsi que l'externalisation de la préparation de la nourriture dans l'industrie agro-alimentaire, la restauration et le commerce de détail), qui sur longue période ont évolué de façon similaire en France et aux États-Unis, sont plus importants que les facteurs « culturels » pour rendre compte de l'évolution du nombre d'emplois de domestiques au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

De plus, le tableau VIII montre que si l'importance numérique des services domestiques a continué de décroître aux États-Unis pendant les années 1980 et 1990, le nombre de domestiques a repris en France une courbe ascendante depuis le début des années 1990. Les enquêtes emploi de l'INSEE indiquent que le nombre d'emplois de domestiques, qui se situait aux alentours de 300 000 en 1992-1993, a connu une croissance extrêmement rapide en l'espace de quelques années, avec environ 470 000 emplois de domestiques comptabilisés en mars 1996. Même si les chiffres exacts sont soumis à l'incertitude affectant toute enquête par sondage, l'évolution qualitative ne fait guère de doute : les enquêtes emploi ont estimé pendant plus de 10 ans (de 1982 à 1992-1993) des effectifs voisins de 300 000 pour les services domestiques (et même légèrement décroissants), avant d'enregistrer une progression régulière de 1992 à 1996<sup>30</sup>. En 1996, des enquêtes effectuées auprès des ménages français et américains dans des conditions similaires aboutissent ainsi à la conclusion que la part des services domestiques dans l'emploi total est trois fois plus élevée en France qu'aux États-Unis (2,1 % de l'emploi total en France contre 0,7 % aux États-Unis), sans qu'aucun biais statistique évident ne puisse expliquer un tel écart.

L'explication la plus probable pour cette divergence récente entre les deux pays, en dépit de la similitude frappante des évolutions sur longue période, est le développement dans les années 1990 en France de dispositifs extrêmement généreux d'incitations fiscales pour les employeurs de travail domestique : la réduction d'impôt pour emplois à domicile, créée en 1992, et qui conduit à une réduction de 50 % du coût du travail domestique pour les ménages qui en ont les moyens (et qui paient suffisamment d'impôt sur le revenu) ; l'allocation pour garde d'enfants à domicile (AGED), créée en 1987 et étendue en 1995 à tous les enfants de moins de six ans, qui prend en charge toutes les cotisations sociales des employés de maison concernés (les deux dispositifs étant cumulables). Il est possible qu'une partie de ces « nouveaux emplois domestiques » corresponde à une régularisation d'emplois précédemment non déclarés, même si l'incitation des salariés concernés à ne pas déclarer leur activité dans une enquête par sondage semble bien moindre que s'il s'agissait d'une enquête auprès des employeurs eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, cette évolution des années 1990 semble confirmer le doute jeté plus haut sur les explications « culturelles » de l'utilisation de services domestiques : quand un pays fait le choix d'encourager financièrement ses ménages qui en ont les moyens à embaucher des employés de maison, les ménages concernés n'hésitent pas

à avoir recours à ces services, au grand jour. La France a fait ce choix depuis le début des années 1990, alors que les États-Unis ne l'ont pas fait. La part des services domestiques dans l'emploi total a donc repris une courbe ascendante très marquée en France, alors qu'elle poursuivait sa décroissance séculaire aux États-Unis.

Le cas des services domestiques revêt une importance capitale du point de vue de l'opposition entre « petits boulots » et « services de proximité ». En effet, les emplois domestiques regroupent une partie importante des activités généralement incluses en France dans la catégorie positive des « services de proximité ». Selon Fouquet (1995), le « noyau dur » de cette catégorie est constitué des « services d'aide aux personnes impliquant une pénétration dans l'univers familial de l'individu », et notamment de l'ensemble des tâches domestiques (ménage, courses, lavage, repassage, jardinage, petits travaux, garde d'enfant, soutien scolaire, etc.). Pour mieux marquer le fait que ces emplois sont dorénavant envisagés sous un angle positif et progressiste, l'appellation « emplois familiaux » se substitue d'ailleurs de plus en plus à celle de « domestiques » pour désigner ces mêmes emplois, notamment depuis l'instauration de la « réduction d'impôt pour emplois familiaux<sup>31</sup> ». Dans la liste de dix nouveaux emplois de services dressée par Cette *et al.* (1993), quatre relèvent des « services domestiques », et ils regroupent près de 70 % des gisements d'emplois estimés par cette étude<sup>32</sup>.

En quoi les emplois américains du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration sont-ils davantage des « petits boulots » que ces emplois des services domestiques, et dans quel sens ces emplois permettent-ils de définir un « modèle français » en matière d'emplois de services ? Il ne faut pas sous-estimer *a priori* le poids des préférences culturelles nationales en ce domaine : il n'est pas exclu en effet que les ménages français aient une certaine préférence pour les services rendus directement à leur domicile, alors que les ménages américains préféreraient aller anonymement « sur le marché » acheter les services des employés du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration. Cette interprétation serait d'ailleurs cohérente avec le fait que le nombre américain de domestiques par habitant n'a jamais été plus élevé que le nombre français au cours du XX<sup>e</sup> siècle, bien que les ménages américains aient tout au long du siècle eu recours à davantage de travail peu qualifié dans le commerce et la restauration que leurs homologues français. Cette préférence américaine pour l'externalisation des tâches domestiques pourrait également se retrouver dans un niveau d'emploi par habitant 40 % plus élevé qu'en France dans le secteur des services personnels<sup>33-34</sup>. Par ailleurs, une partie des emplois des services domestiques, notamment ceux qui concernent l'aide aux personnes âgées et dépendantes, répondent à une véritable exigence de solidarité, et un développement plus important en France qu'aux États-Unis du nombre de ces emplois pourrait fort bien relever d'une légitime « préférence française ».

Cependant, seule une partie très minoritaire des emplois des services domestiques qui ont bénéficié de stimulants fiscaux ces dernières années relèvent de la « solidarité<sup>35</sup> ». Pour l'essentiel, ces emplois remplissent des tâches domestiques traditionnelles au service de ménages relativement aisés. Ces emplois n'ont rien d'indignes, et on peut à la rigueur accepter l'idée qu'il existe des facteurs culturels favorisant le développement de ces emplois en France. Mais on voit mal en quoi ces emplois devraient être considérés comme plus dignes et valorisants que les « petits boulots » américains. Cela serait d'autant moins justifié que nous avons clairement identifié à quoi correspondait ces fameux « petits boulots » qui permettent aux États-Unis d'éviter le chômage : ils sont concentrés dans le commerce de détail et dans l'hôtellerie-restauration, et ils correspondent à des fonctions sociales tout à fait respectables qui ne sont pas remplies en France. Il ne s'agit donc pas des emplois de « promeneurs de chiens » qu'une vision caricaturale de l'anti-modèle anglo-saxon voudrait parfois suggérer : cette « nouvelle domesticité » menace certainement beaucoup plus la France que les États-Unis.

Autrement dit, il est possible qu'il existe des facteurs culturels favorisant le développement des emplois domestiques en France, et que les Français soient par contre moins prêts que les Américains à laisser des employés empaqueter leurs achats aux caisses des supermarchés. Mais on imagine mal que les Français, par un goût particulièrement prononcé et culturellement tenace, inclinent à se perdre dans les vastes rayons des grandes surfaces, sans aucune assistance et information sur les produits, à fréquenter des hôtels sans aucune présence humaine, avec des caisses informatisées pour seul interlocuteur, ou même à faire des courses et à préparer à manger tous les soirs en sortant du travail, plutôt que d'aller plus souvent dîner à l'extérieur. Il nous semble peu plausible que des facteurs culturels puissent expliquer l'intégralité du déficit de 2,8 millions d'emplois que la France enregistre dans le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration, et encore moins le fait que le nombre de personnes employées dans le commerce baisse inexorablement depuis le début des années 1990. Sans aller nécessairement jusqu'au niveau d'emploi américain, il est probable que les grandes surfaces françaises seraient un peu moins vides et les hôtels entièrement automatisés un peu moins nombreux si le coût du travail correspondant était moins élevé. En outre, nous avons vu qu'une analyse quantitative et historique globale des emplois de services conduisait à la conclusion que les gisements d'emplois dans les secteurs du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration étaient potentiellement autrement plus importants que dans le secteur des services domestiques. Dans ces conditions, il semble tout à fait injustifié de concentrer les mesures de baisse de coût du travail peu qualifié sur le travail domestique, comme cela se fait en France actuellement, ce qui revient à forcer les consommateurs à développer un certain type d'emplois peu qualifiés, et les salariés concernés à les accepter. Rappelons en effet que les mesures d'incitations fiscales, mises en place depuis 1992, conduisent à une réduction du coût du travail domestique de 50 % pour les ménages

qui paient suffisamment d'impôt sur le revenu (ou même de près de 80 % si la réduction d'impôt est combinée avec l'AGED), alors que les dispositifs de baisse des cotisations patronales sur l'ensemble des emplois à bas salaire mis en place depuis 1993 ne conduisent qu'à une réduction d'environ 10 % du coût du travail non domestique rémunéré au niveau du SMIC. En outre, ce dispositif timide ne concerne que les salaires très proches du SMIC, si bien, par exemple, qu'un employeur qui voudrait rémunérer son employé 1 000 ou 1 500 francs net au-dessus du SMIC perdrait intégralement le bénéfice des réductions de charge. De plus, il est clair que les baisses générales de charges sur le travail peu qualifié ne peuvent avoir d'effets substantiels uniquement si elles sont perçues comme pérennes et devant s'appliquer pour des périodes de temps suffisamment longues : on ne peut espérer renverser en quelques années les choix effectués par les établissements du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration depuis plusieurs décennies<sup>36</sup>.

---

## L'éducation, la santé et l'administration publique

---

Parmi tous les secteurs d'activités tertiaires, l'éducation et la santé sont très certainement les secteurs dont le développement a le plus contribué à améliorer la qualité de vie. Précisons tout d'abord que dans le cadre de la NAF, tous les fonctionnaires et salariés du secteur public dont l'activité effective relève de l'éducation, de la santé, ou encore des transports, des télécommunications ou des activités récréatives, sont automatiquement classés dans le secteur correspondant, de la même façon que les emplois privés relevant de ces secteurs, et que le secteur de l'administration publique n'est défini que de façon « résiduelle » : il regroupe uniquement les emplois publics qui ne peuvent être attribués à aucun des autres secteurs, c'est-à-dire les fonctions d'administration générale (administration économique et financière, justice, police, affaires étrangères, etc.). Un avantage important de cette classification est qu'elle permet de constater l'étonnante proximité entre les niveaux d'emploi français et américains dans les différents secteurs d'activités, une fois dépassé le clivage entre emplois publics et emplois privés.

Le tableau IX montre ainsi que le niveau français d'emploi dans l'éducation et dans la santé a en 1996 pratiquement atteint le niveau américain : alors que la part de l'emploi total générée par chacun de ces deux secteurs était près de deux fois plus faible en France qu'aux États-Unis au début des années 1970, l'écart est devenu négligeable au milieu des années 1990. En 1996, l'éducation et la santé regroupent en France plus de 4 millions d'emplois, soit presque autant que tous les secteurs industriels réunis (4,3 millions d'emplois, hors BTP) ! On voit maintenant assez clairement les grandes caractéristiques de la tertiarisation à la française. Elle a été plus tardive qu'aux États-Unis (cf. tableau III), mais elle a pendant les années 1980-1990 rattrapé l'essentiel de son retard dans tous les secteurs tertiaires intensifs en travail qualifié, qu'ils soient dominés par les financements privés (comme les services aux entreprises) ou par les financements publics (comme la santé et l'éducation). Si on fait l'exception de l'épiphénomène des services domestiques (cf. *supra*), seuls les secteurs tertiaires intensifs en travail peu qualifié (commerce, hôtellerie-restauration) semblent avoir été « oubliés » par cette tertiarisation tardive, alors que leur période de forte croissance aux États-Unis avait au contraire largement précédé celle des secteurs tertiaires à haute qualification. Ce décalage dans le temps explique d'ailleurs pourquoi il est vrai à la fois que le déficit français en emplois vis-à-vis des États-Unis se concentre dans des secteurs à

Tableau IX – L'évolution des services de l'éducation, de la santé et de l'administration publique en France et aux États-Unis, de 1900 à 1996

FRANCE						
	Éducation		Santé Action sociale		Administration	
	(en milliers d'emplois)	(en % de l'emploi total)	(en milliers d'emplois)	(en % de l'emploi total)	(en milliers d'emplois)	(en % de l'emploi total)
1968	860	4,3	730	3,7	960	4,8
1975	1 180	5,6	1 140	5,4	1 280	6,0
1982	1 310	6,1	1 610	7,5	1 510	7,0
1989	1 550	7,0	2 050	9,2	1 660	7,5
1996	1 730	7,9	2 300	10,5	1 780	8,2
ÉTATS-UNIS						
	Éducation		Santé Action sociale		Administration	
	(en milliers d'emplois)	(en % de l'emploi total)	(en milliers d'emplois)	(en % de l'emploi total)	(en milliers d'emplois)	(en % de l'emploi total)
1972	6 660	8,1	5 570	6,8	3 690	4,5
1980	8 100	8,2	8 320	8,4	4 640	4,7
1988	8 590	7,5	10 820	9,4	5 430	4,7
1996	10 010	7,9	14 300	11,3	5 800	4,6

Sources : France : recensements (1968 à 1982) et estimations INSEE établies à partir des recensements (1989 et 1996). États-Unis : Current Population Survey, Bureau of the Census (cf. annexe technique). Tous les chiffres de ce tableau ont été arrondis à la dizaine de milliers d'emplois la plus proche.

faible qualification et que les emplois créés aux États-Unis pendant les années 1980-1990 ne sont pas majoritairement des emplois peu qualifiés : le commerce américain avait atteint dès le début des années 1970 son niveau de 1996 (en pourcentage de l'emploi total), si bien que les emplois créés dans ce secteur depuis cette date, même s'ils restent plus nombreux qu'en France, ne dépassent pas sa part de l'emploi total (soit 17-18 % des créations d'emplois), et sont en particulier nettement moins nombreux que les emplois qualifiés créés dans les services aux entreprises, la santé, l'éducation ou les activités financières et immobilières. Pour résumer, on peut dire que les États-Unis sont déjà passés à un autre stade de besoins et donc de créations d'emplois, alors que la France n'a pas encore complété la première phase et est passée directement à l'étape suivante.

Le tableau IX indique également qu'en France comme aux États-Unis, l'éducation employait plus de personnes que la santé au début des années 1970, mais que cette hiérarchie s'est inversée pendant les 25 dernières années : ce phénomène, qui se retrouve d'ailleurs dans tous les pays de l'OCDE<sup>37</sup>, traduit la diminution du taux de croissance des effectifs scolarisables après les générations du *baby-boom* et le développement spectaculaire de la demande de santé et des technologies médicales depuis les années 1970. Là encore, la logique des besoins semble l'avoir emporté sur les facteurs culturels.

Ce processus rapide de rattrapage ne doit cependant pas faire oublier qu'en termes de nombre d'emplois par habitant, l'écart entre la France et les États-Unis dans les secteurs de l'éducation et la santé est loin d'avoir été totalement comblé. Si la France comptait en 1996 le même nombre de personnes par habitant employées dans l'éducation qu'aux États-Unis, il y aurait environ 400 000 emplois supplémentaires dans l'éducation, soit une augmentation d'environ 25 % (cf. tableau V). L'essentiel de ces emplois supplémentaires se trouverait dans l'enseignement supérieur qui, malgré une progression rapide, demeure sensiblement moins développé en France qu'aux États-Unis<sup>38</sup>. L'écart est encore plus important dans le secteur de la santé, que la NAF considère globalement avec celui de l'action sociale (crèches et garderies, établissements d'accueil pour les personnes âgées et handicapées, etc.) : le nombre d'emplois américains par habitant dans ces deux secteurs est de près de 35 % plus élevé que le nombre français (cf. tableau V<sup>39</sup>). Cela traduit le fait que les Américains qui en ont les moyens dépensent des ressources considérables pour leur santé. De toute évidence, la croissance de l'emploi dans l'éducation et la santé est en effet loin d'avoir atteint son terme, en France comme aux États-Unis : les besoins croissants dans le domaine de l'enseignement supérieur, ainsi que dans celui de la santé, notamment du fait du vieillissement de la population et des progrès technologiques considérables que la médecine nous réserve pour l'avenir, suggèrent que cette croissance devrait se poursuivre.

Cette décomposition en NAF des services de l'éducation, de la santé et de l'administration publique montre également la très forte proximité entre les niveaux d'emplois français et américains dans l'administration publique *stricto sensu*. Certes, le tableau IX indique que la part de l'administration publique dans l'emploi total est de 8,2 % en France, contre 4,6 % aux États-Unis, mais cette différence est en grande partie artificielle. Tout d'abord, cet écart diminue sensiblement si l'on effectue la comparaison en termes de nombre d'emplois par habitant : le tableau V indique que, si la France comptait le même nombre d'emplois par habitant que les États-Unis dans le secteur de l'administration publique, alors il y aurait en France 1,250 million d'emplois dans ce secteur, contre 1,780 million actuellement. Ensuite, cette comparaison n'est pas encore totalement satisfaisante, car le secteur français de l'administration publique inclut notamment les administrations de Sécurité sociale (près de 200 000 emplois), ainsi que des activités administratives de tutelle et de gestion du

personnel des secteurs de l'éducation et de la santé qui n'ont pu être reclassifiés dans leurs secteurs respectifs. Or la plupart de ces emplois correspondent à des fonctions sociales qui existent également aux États-Unis, mais qui sont souvent classifiées directement dans les secteurs de l'éducation et de la santé, du fait de la plus forte proportion d'établissements privés, ou encore dans d'autres secteurs de l'économie (comme, par exemple, dans les activités financières et immobilières pour ce qui est de la gestion des retraites par capitalisation et des assurances santé privées). Si l'on pouvait adopter les mêmes conventions comptables en France, on aboutirait probablement à un chiffre de l'ordre de 1,3 ou 1,4 million d'emplois dans l'administration publique (au lieu de 1,780), soit un chiffre très proche du niveau américain (1,250 million<sup>40</sup>). Quoiqu'il en soit, il est certain que les chiffres trop souvent cités dans la presse faisant état d'un « nombre de fonctionnaires » 2 ou 3 fois plus élevé en France que dans les autres pays, voire davantage lorsque la comparaison est faite avec les pays anglo-saxons, n'ont absolument aucun sens : si l'on attribue correctement les fonctionnaires aux secteurs des services auxquels ils contribuent, alors on constate que l'administration publique au sens strict emploie à peine plus de personnes en France qu'aux États-Unis, pays pourtant réputé peu dispendieux en la matière. En particulier, cela suggère que la priorité aujourd'hui n'est certainement pas de diminuer massivement le « nombre de fonctionnaires » et les dépenses publiques en France : ces dernières permettent de financer des services indispensables, et non des effectifs supposés pléthoriques dans l'administration.

Tout semble au contraire indiquer que la croissance du nombre d'emplois dans l'éducation et la santé va se poursuivre, compte tenu de l'évolution des besoins (cf. *supra*). Les financements publics devront continuer de jouer un rôle essentiel pour soutenir cette croissance, notamment en France, où l'on a fait davantage qu'aux États-Unis le choix d'une relative égalité d'accès à ces services sociaux fondamentaux et donc d'une proportion plus élevée d'emplois publics dans ces secteurs d'activités. Ce choix fonde légitimement notre préférence collective pour le modèle social français, et nous ne préconisons en aucune façon de le remettre en cause. Mais il exige des efforts financiers qui ne doivent pas être confondus avec ceux qu'il faut par ailleurs consacrer à la lutte contre le chômage. En effet, ces emplois de l'avenir dans l'enseignement supérieur et la santé seront pour l'essentiel des emplois hautement qualifiés, et ils doivent être conçus et financés comme tels. Il serait donc illusoire de compter sur ces secteurs pour absorber la main-d'œuvre peu ou moyennement qualifiée qui est actuellement privée d'emploi. Contrairement à ce que pourrait laisser croire le récent « plan emplois-jeunes » du gouvernement, qui consiste à créer des emplois publics dans des services sociaux coïncidant en partie avec les secteurs de l'éducation et de la santé/action sociale, les emplois publics de l'avenir ne sont pas des emplois payés au SMIC et réservés aux jeunes les moins diplômés. Les emplois de l'avenir dans l'éducation et la santé devront donc correspondre à des créations d'emplois et à des priorités budgétaires dis-

tinctes de celles liées à la lutte contre le chômage. Cela n'implique pas nécessairement que l'État ne doive pas créer d'emplois publics peu qualifiés dans le simple but de réduire le chômage : si un certain nombre d'emplois publics relativement peu qualifiés (assistants d'enseignement dans les écoles, agents d'ambiance dans les transports en commun, etc.) correspondent à des besoins véritables, alors il n'existe aucune raison de leur préférer systématiquement les emplois privés relativement peu qualifiés du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration, d'autant plus que le coût budgétaire net par emploi créé est probablement assez similaire dans les deux cas<sup>41</sup>. Il faut cependant prendre garde de ne pas idéaliser *a priori* ces « nouveaux services collectifs de proximité » proposés par le plan emplois-jeunes : il se pourrait que certains d'entre eux ne soient guère plus valorisants et indispensables que les « nouveaux services domestiques de proximité ». En outre, les capacités de l'État à déterminer quels sont les besoins insatisfaits, puis à créer et à gérer lui-même les emplois correspondants, ne sont pas illimitées. De ce point de vue, la démarche amorcée par le plan emplois-jeunes ne semble pas pouvoir être répétée indéfiniment, car cela risquerait de se faire au détriment à la fois des emplois publics hyper-qualifiés et des emplois privés peu qualifiés dont on a besoin.

---

## *Quelle « voie française » en matière d'emplois de services ?*

---

En conclusion, cet examen de la structure et de la genèse des principaux emplois de services en France et aux États-Unis nous permet de tirer plusieurs enseignements importants concernant l'opposition entre les « petits boulots » ou les « services de proximité » et les perspectives de créations d'emplois en France.

Tout d'abord, il est incontestable que c'est dans des secteurs intensifs en travail relativement peu qualifié, et tout particulièrement dans les secteurs du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration, que s'est formée la partie la plus importante du déficit français en emplois vis-à-vis des États-Unis. Ce déficit, qui est de l'ordre de 5 millions d'emplois (soit 25 % d'emplois supplémentaires), existe dans pratiquement tous les secteurs d'activités, y compris dans les services « sociaux » comme la santé ou l'éducation. Mais il est sensiblement plus élevé dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre peu qualifiée. Si la France comptait, en 1996, le même nombre d'emplois par habitant que les États-Unis dans les secteurs du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration, la France compterait 2,8 millions d'emplois supplémentaires (1,8 million dans le commerce de détail et 1 million dans l'hôtellerie-restauration).

Ces emplois américains du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration sont-ils des « petits boulots » ? Ce qualificatif péjoratif peut se justifier dans la mesure où la majorité de ces emplois sont effectivement des emplois relativement peu qualifiés, dont on peut aisément concevoir ce qu'ils peuvent engendrer comme frustration pour des jeunes ainsi désignés comme « non qualifiés », bien que leur nombre d'années d'éducation ait atteint un niveau sans cesse plus élevé et qu'ils pouvaient légitimement nourrir d'autres espoirs. En même temps, ce qualificatif péjoratif ne doit pas occulter le fait que ces emplois sont nettement mieux rémunérés et offrent des conditions de travail sensiblement moins pénibles que les emplois industriels des Trente Glorieuses, trop souvent idéalisés dans le discours que les élites françaises tiennent sur des emplois qu'ils n'ont jamais connus. En outre, ces emplois remplissent une véritable fonction sociale et peuvent contribuer à améliorer de façon importante la qualité de vie de tous, et en particulier celle des catégories sociales les plus modestes (une meilleure information dans les magasins, des grandes surfaces moins vides de personnel, des hôtels plus humains et moins chers, une

restauration moins onéreuse et plus accessible). Si ces emplois sont souvent perçus comme des « petits boulots », c'est sans doute du fait que la structure des besoins des consommateurs a évolué sensiblement moins vite que les espoirs engendrés par la progression spectaculaire des niveaux de formation, et non du fait de leur indignité propre. Cette perception de « sur-qualification » semble plus prononcée en France qu'aux États-Unis, ce qui doit sans doute être mis en relation avec la progression à la fois plus tardive et plus rapide de la scolarisation secondaire en France et avec les flux migratoires incomparablement plus élevés en direction des États-Unis. Il reste que ce problème de sur-qualification, même s'il est bien réel, ne doit pas être exagéré : rappelons que sur les 3,1 millions de chômeurs recensés lors de l'enquête Emploi de mars 1996, 41 % n'ont aucun diplôme, et 35 % ont pour diplôme le plus élevé le BEPC ou un CAP/BEP, c'est à dire qu'au total plus des trois quarts des chômeurs n'ont pas le baccalauréat<sup>42</sup>.

De plus et surtout, qualifier ces emplois de « petits boulots », pour les opposer aux gisements d'emplois nettement plus dignes que les « services de proximité » seraient censés héberger, relève d'une certaine imposture. En pratique, la « voie française » de promotion des « services de proximité » a surtout consisté à abaisser massivement le coût du travail des employés de maison pour les ménages qui en ont les moyens, avec pour résultat que le nombre d'emplois de domestiques par habitant est devenu en 1996 trois fois plus élevé en France qu'aux États-Unis. Certes, il est possible de poursuivre dans cette voie et de tenter de retrouver le million d'emplois de domestiques que la France comptait au début du siècle... Mais, outre que les quelque 500 000 emplois ainsi créés ne permettraient de redonner du travail qu'à une minorité de chômeurs, on voit mal en quoi ces emplois de domestiques seraient socialement préférables aux « petits boulots » du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration, qui ont au moins le mérite de permettre une amélioration de la qualité de vie sensiblement mieux répartie dans la population.

Le second enseignement important s'appuie sur le fait que la France n'enregistre aucun retard sur les États-Unis dans les secteurs d'activités tertiaire à haute qualification, et notamment dans les services aux entreprises les plus qualifiés. Certes, il est toujours plus valorisant pour un responsable politique de prétendre contribuer au développement des services hyper-qualifiés de l'avenir (informatique, recherche, etc.) en accordant des subventions à cet effet, plutôt que d'annoncer l'avènement de nouvelles vagues d'emplois dans le commerce et la restauration. Pourtant, tout laisse à penser que les besoins des entreprises françaises en services hyper-qualifiés sont déjà en grande partie satisfaits, et que, même si cette croissance va se poursuivre, ce n'est pas sur ces secteurs qu'il faut compter pour réduire massivement le chômage. Autrement dit, si l'on souhaite effectivement créer des emplois, la priorité budgétaire aujourd'hui en France n'est pas d'exonérer les *stock-options* des cadres hyper-qualifiés ou d'aménager le régime fiscal des « PME innovantes », mais

bien plutôt d'abaisser massivement les prélèvements pesant sur le travail peu qualifié et de les transférer sur le travail qualifié et sur le capital. Cette stratégie aurait également le mérite de dessiner une autre « voie française », consistant à créer autant d'emplois que les États-Unis, notamment dans le commerce et l'hôtellerie-restauration, mais sans en faire supporter le coût par les catégories modestes, que ce soit par une baisse du niveau de leur rémunération nette, ce qui reviendrait à faire payer deux fois le prix de la désindustrialisation aux mêmes personnes, ou par une baisse du niveau des dépenses publiques, dont on a vu qu'elles correspondaient à des besoins véritables dont la croissance est loin d'être terminée, et non à des effectifs pléthoriques de l'administration. Cette « autre voie française » est exigeante, car elle impliquerait, au moins dans sa phase initiale, un effort de solidarité important de la part de ménages qui, bien qu'ils aient été largement préservés de la crise du sous-emploi et qu'ils disposent de revenus mensuels trois ou quatre fois supérieurs à ceux des *smicards*, ne se considèrent pas comme des « privilégiés ». Le récent débat sur les « classes moyennes », suscité par le plafonnement des allocations familiales à 25 000 francs, suggère que les consciences sont loin d'être prêtes pour une telle stratégie.

## ANNEXE TECHNIQUE SUR LES SOURCES STATISTIQUES ET LES NOMENCLATURES UTILISÉES

### 1. Le choix des principales sources et nomenclatures utilisées

De façon générale, il existe trois types de sources permettant de mesurer le niveau d'emploi par secteur d'activité : (i) les enquêtes effectuées auprès des ménages, qu'il s'agisse des recensements ou des enquêtes se limitant à un échantillon représentatif de la population (comme l'enquête Emploi en France ou le Current Population Survey aux États-Unis) ; (ii) les enquêtes effectuées auprès des entreprises ; (iii) les sources liées au recouvrement des prélèvements fiscaux et sociaux, et notamment des cotisations sociales<sup>43</sup>. Nous avons utilisé exclusivement des sources de type (i), qui seules permettent une couverture exhaustive de l'emploi total, sous toutes ses formes : les sources de type (ii) et (iii) excluent généralement une partie importante des emplois du secteur public et des emplois non salariés, si bien que toute comparaison temporelle ou spatiale de la structure des emplois fondée sur de telles sources serait fortement biaisée. Tous les chiffres d'emploi mentionnés dans ce texte comprennent donc l'ensemble des actifs occupant effectivement un emploi<sup>44</sup>, quel que soit leur statut (salarié ou non-salarié, secteur public ou secteur privé) ou leur temps de travail<sup>45</sup>.

Parmi les sources de type (i), seuls les recensements permettent une estimation totalement fiable de la répartition des emplois au niveau le plus fin des nomenclatures. Les recensements ne sont cependant effectués que tous les 7-8 ans en France et tous les 10 ans aux États-Unis, et nous les avons donc complétés par d'autres sources, notamment pour les années les plus récentes (le dernier recensement date de 1990 en France comme aux États-Unis). En France, l'INSEE effectue chaque année des estimations de l'emploi total au 31 décembre fondées sur le dernier recensement, les actualisations intercensitaires se faisant sur la base de multiples sources administratives et sociales. Ces « estimations INSEE au 31 décembre » sont disponibles de 1954 à 1995. Ces estimations ne sont cependant pas effectuées au niveau le plus fin de la nomenclature (*cf. infra*), et pour certains sous-secteurs d'activités nous avons donc également utilisé les enquêtes Emploi conduites chaque année par l'INSEE. Pour les États-Unis, outre les recensements fédéraux, nous avons uti-

lisés les résultats issus du « Current Population Survey » conduit chaque mois par le Census Bureau. L'enquête Emploi française et le CPS américain sont effectuées suivant des méthodologies extrêmement proches et permettent donc des comparaisons fiables : en particulier, elles mesurent toutes deux l'emploi au sens du BIT<sup>46</sup>, et elles reposent sur des échantillons représentatifs de la population de taille comparable (environ 150 000 personnes enquêtées chaque année en France comme aux États-Unis).

Afin d'analyser la structure des emplois de services, nous avons utilisé la NAF (Nomenclature d'activités française), nomenclature officielle actuellement en vigueur en France. La NAF a remplacé en 1993 la NAP (Nomenclatures d'activités et de produits), elle-même introduite en 1973, en remplacement de la NAE (Nomenclature d'activités économiques<sup>47</sup>). La NAF marque un progrès majeur sur les nomenclatures antérieures, car elle permet une décomposition beaucoup plus fine et pertinente des emplois de services, et ce, dès son niveau de décomposition en 36 postes (la Nomenclature économique de synthèse, ou NES), que nous utiliserons à titre principal (cf. tableaux IV-V). En particulier, la NAF abandonne la distinction peu satisfaisante entre activités marchandes et activités non marchandes, et classe tous les emplois en fonction de leur activité économique effective, indépendamment de leur statut (secteur public ou secteur privé<sup>48</sup>). Les estimations INSEE au 31 décembre sont établies en NES depuis 1993, et les estimations antérieures ont été rétrapolées en NES pour les années 1989 à 1992 par l'INSEE. Pour les années antérieures, les estimations INSEE au 31 décembre n'existent qu'en NAP en 40 postes. La transition entre la NAP en 40 postes et la NAF en 36 postes ne pose pas de problèmes majeurs pour ce qui est de la décomposition agriculture/industrie/services (cf. tableaux I-III) ou pour un certain nombre de secteurs tertiaires (tels que le commerce et l'hôtellerie-restauration ; cf. tableau VI). Par contre, la NAP en 40 postes ne permet pas d'estimer correctement les effectifs de plusieurs secteurs tertiaires essentiels de la NAF, et notamment ceux de la santé, de l'éducation et de l'administration, car ils se trouvent dissimulés au sein du gigantesque secteur des « services non marchands ». Nous avons donc utilisé les résultats des recensements de 1968, 1975 et 1982, établis en NAP (ou en NAE) en 100 et 600 postes, afin d'établir des séries d'emplois de services en NES pour la période 1968-1996 (cf. tableaux VII-IX). Les séries ainsi obtenues ne présentent des discontinuités importantes pour aucun secteur, à l'exception de celui des services aux entreprises (cf. tableau VII *infra*).

Afin d'établir des séries d'emplois américains en NAF, nous avons utilisé les résultats du Current Population Survey, qui ont été rétrapolés par le Bureau of Labor Statistics sur la période 1972-1996 au niveau détaillé (environ 300 postes) de la nomenclature américaine officielle en vigueur lors du recensement de 1990. Nous avons attribué les effectifs de chacun de ces sous-secteurs au secteur correspondant de la NAF en 36 postes, en tentant de corriger toutes

les différences importantes entre les nomenclatures françaises et américaines (cf. tableau IV *infra*). Certaines difficultés demeurent<sup>49</sup>, mais nous pensons que les estimations ainsi obtenues permettent une comparaison fiable entre les deux pays, et en tout cas nettement plus fiables que les comparaisons fondées sur les comptabilités nationales des différents pays<sup>50</sup>.

## 2. Les sources et nomenclatures utilisées, tableau par tableau

**Tableau I : Le nombre d'emplois en France de 1906 à 1996, en millions d'actifs occupés par grand secteur d'activité.**

1906 et 1954 : résultats des recensements métropolitains. Cf. *Annuaire statistique de la France, résumé rétrospectif*, p. 107, INSEE, 1966. Agriculture = secteur A ; Industrie = secteurs B à S ; Services = secteurs T à Z. Le chiffre retenu pour l'agriculture et l'emploi total de 1954 est celui qui correspond à la définition de l'emploi agricole des recensements précédents (cf. ASF, p. 107, note 3). Pour une tentative de reconstitution des estimations d'emplois issues des recensements sur une base homogène, cf. Marchand et Théiot (1997). (Tous les chiffres présentés dans ce texte incluent la pêche dans l'agriculture et le BTP dans l'industrie).

1973 : résultats de l'estimation INSEE du nombre d'emplois au 31 décembre 1973. Cf. *les collections de l'INSEE n° D112 (série Démographie et emploi), « Emploi par région du 31 décembre 1967 au 31 décembre 1984 »*, p. 25-28, 1986. Agriculture = secteur T1 ; Industrie = secteurs T2 à T24 ; Services = secteurs T25 à T38.

1996 : résultats de l'estimation INSEE du nombre d'emplois au 31 décembre 1995. Cf. *INSEE-Résultats n° 542-543 (série Emploi-revenus n° 125-126), « L'emploi départemental et sectoriel en 1995 »*, p. 16, 1997. Agriculture = secteur A0, Industrie = secteurs B0 à H0, Services = secteurs J1 à R2.

**Tableau II : Le nombre d'emplois aux États-Unis de 1900 à 1996, en millions d'actifs occupés par grand secteur d'activité.**

1910 et 1950 : résultats des recensements fédéraux. Cf. *Historical statistics of the United States, Colonial Times to the Present*, p. 139 (Part 1), Bureau of the Census (US Department of Commerce), 1976 (Bicentennial edition). Agriculture = séries D170 et D171 ; Industrie = séries D172, D173 et D174 ; l'emploi total = série D182 ; Services = différence entre l'emploi total et l'emploi agricole et industriel (aucune décomposition exhaustive de l'emploi tertiaire n'est fournie).

1972 : résultats du Current Population Survey de 1972 (moyenne annuelle). Cf. *Labor Force Statistics Derived from the CPS : a databook*, volume 1, p. 668-670, Bureau of Labor Statistics (US Department of Labor), Bulletin 2096, 1982. Agriculture = secteurs « agriculture » et « forestry and fisheries ». Industrie = secteurs « mining », « construction », « manufacturing » et « utilities and sanitary services ». Services = tous les autres secteurs.

1996 : résultats du Current Population Survey de 1996 (moyenne annuelle). Cf. *Employment and Earnings* (January issue), p. 184-188, 1997, Bureau of Labor Statistics. Même classification par grand secteur d'activité que pour 1972.

**Tableau IV : La structure des emplois de services en France et aux États-Unis en 1996.**

France (1996) : Même source que pour le Tableau I. Les secteurs des services sont ceux de la NAF en 36 postes (secteurs J1 à R2). Ont été regroupés les secteurs suivants : le commerce (« commerce et réparation automobile » [J1], « commerce de gros, intermédiaires » [J2] et « commerce de détail, réparation » [J3]); les activités financières et immobilières (« activités financières » [L0] et « activités immobilières » [M0]); les services aux entreprises (« conseils et assistance » [N2], « services opérationnels » [N3] et « recherche et développement » [N4]). Nous avons soustrait du secteur R1 (Administration publique) et de l'emploi total les emplois militaires afin de permettre la comparaison avec les statistiques américaines, qui ne concernent que l'emploi civil<sup>51</sup>.

États-Unis (1996) : Même source que pour le Tableau II. Les principales opérations qui nous ont permis de reclassifier les secteurs de la nomenclature américaine en NAF sont les suivantes :

- Commerce : « Wholesale and retail trade », à l'exception de « Eating and drinking places » ; ainsi que : « Automobile parking and carwashes », « Automotive repair and carwashes », « Electrical repair shops » et « Miscellaneous repair services ».
- Transports : « Transportation », à l'exception de « US Postal Service ».
- Act. fin. et imm. : « Finance, Insurance and Real Estate ».
- Télécom./Postes : « Communications » ; « US Postal Service ».
- Ser. aux entreprises : « Business, automobile and repair services », à l'exception de « Automobile parking and carwashes », « Automotive repair and carwashes », « Electrical repair shops » et « Miscellaneous repair services » ; ainsi que : « Other professional services », à l'exception de « Museums, art galleries and zoos », « Labor unions », « Religious organizations » et « Membership organizations, n.e.c ».
- Hôt.-Restauration : « Eating and drinking places » ; « Hotels and motels », « Lodging places, except hotels and motels ».
- Activités récréatives : « Entertainment and recreation services » ; « Museums, art galleries and zoos ».

- Ser. pers. et dom. : « Private household services » ; « Personal services, except private households », à l'exception de « Hotels and motels » et « Lodging places, except hotels and motels ».
- Éducation : « Educational Services ».
- Santé/ Action sociale : « Hospitals », « Health services, except hospitals » et « Social services ».
- Administration : « Public administration ».
- Act. associatives : « Labor unions », « Religious organizations » et « Membership organizations, n.e.c ».

**Tableau V : La structure des emplois américains en 1996, ramenée à la population française.**

Emploi (France (a) et États-Unis) : Même source que pour le Tableau IV.

Population (France) : résultat de l'estimation INSEE de la population totale par âge et sexe au 1<sup>er</sup> janvier 1995. Cf. *INSEE-Résultats* n° 505-506 (série Démographie-société n° 51-52), « La situation démographique en 1994 », p. 32-34, 1996.

Population (États-Unis) : résultat de l'estimation du Census Bureau de la population totale par âge et sexe au 1<sup>er</sup> juillet 1996. Cf. « United States population estimates, 1990 to 1996 », Bureau of the Census, Release PPL-57, 1997.

**Tableau VI : L'évolution du commerce et de l'hôtellerie-restauration en France et aux États-Unis, de 1900 à 1996.**

France (1896 et 1906) : estimations établies à partir des résultats des recensements métropolitains. Cf. M. Braibant, « Le tertiaire insaisissable ? », *Économie et Statistiques* n° 146, p. 6-7, INSEE, 1982. Commerce = « Total « commerce » et « Commerce et réparation automobile ». Hôt.-restauration = « Hôtels-café-restaurants ». (% de l'emploi total calculé à partir des estimations d'emploi total données par Braibant).

France (1954) : résultats de l'estimation INSEE au 31 décembre 1954 établie. Cf. *Les collections de l'INSEE* n° D69 (série Démographie et emploi), « Emploi par région du 31 décembre 1954 au 31 décembre 1977 », p. 36, 1979. Commerce = secteurs T25-T29 ; hôt.-restauration = secteur T30 (de même que pour 1973 et 1982). (% de l'emploi total calculé à partir de l'estimation d'emploi total de cette source).

France (1973) : même source que pour le Tableau I.

France (1982) : résultats de l'estimation INSEE au 31 décembre 1982. Cf. *INSEE-Résultats* n°235-236 (série Emploi-revenus n° 43-44), « L'emploi régional et sectoriel de 1974 à 1991 », p. 60, 1993.

France (1989) : résultats de l'estimation INSEE du nombre d'emplois au 31 décembre 1989. Cf. *INSEE-Résultats* n° 494-495-496 (série Emploi-revenus n° 129-110-111), « L'emploi départemental et sectoriel de 1989 à 1994 », p. 17, 1996.

France (1996) : même source que pour les tableaux I et IV.

États-Unis (1900 à 1960) : résultats des recensements fédéraux (même source que pour le tableau II). Commerce et hôt.-restauration = série D177<sup>52</sup>. Emploi total = série D182.

États-Unis (1972 à 1996) : même source que pour les tableaux II et IV. Résultats du CPS pour 1980 publiés dans la même source que pour 1972. Résultats pour 1988 publiés dans *Employment and Earnings* (january issue), p. 194-197, 1989.

#### **Tableau VII : L'évolution des services aux entreprises en France et aux États-Unis, de 1970 à 1996.**

France (1968) : estimation établie à partir des résultats des recensements de 1968 et 1975. Cf. *Les collections de l'INSEE* n° D3 (série Démographie et emploi), « Résultats préliminaires du recensement de 1968 », p. 42-43, 1969, et *Les collections de l'INSEE* n° D67 (série Démographie et emploi), « La population active au recensement général de la population de 1975 », p. 116-117, 1979. Ont été classifiés dans les services aux entreprises les secteurs 80, 81 et 97 (à l'exception des sous-secteurs 970 et 973 à 975) de la NAE<sup>53</sup>.

France (1982) : estimation établie à partir des résultats des recensements de 1982 et 1990. Cf. *Les collections de l'INSEE* n° D100 (série Démographie et emploi), « La population active au recensement général de la population de 1982 », p. 108-109, 1984, et *INSEE-Résultats* n° 243 (série Démographie-société n° 25), « La population active au recensement de 1990 », p. 63-79, 1993. Ont été classifiés dans les services aux entreprises les secteurs 76,77,80,83 et 93 (ainsi que les sous-secteurs 8 708 à 8 710) de la NAP<sup>54</sup>.

France (1989) : L'estimation INSEE au 31 décembre 1989 en NAF évalue les effectifs des services aux entreprises (secteurs N2-N4) à 1,65 million d'emplois. L'estimation obtenue à partir des résultats en NAP du recensement de 1990 (en suivant la même méthode que pour 1982, cf. *supra*) aboutit à un effectif de 1,41 million<sup>55</sup>. Afin de lisser cette discontinuité, nous avons retenu pour 1989 le chiffre moyen, soit 1,53 million.

France (1996) : même source que pour les tableaux VI.

États-Unis (1972 à 1996) : même source que pour les tableaux II, IV et VI.

#### **Tableau VIII : L'évolution des services domestiques en France et aux États-Unis, de 1900 à 1996.**

France (1906 à 1990 [a]) : même source que pour le tableau VI. Services domestiques = secteur 90 de la NAE (1968 et 1975) ou secteur 98 de la NAP (1982 [a] et 1990 [a]).

France (1982 [b] à 1996) : résultats obtenus à partir des données individuelles des enquêtes Emploi de l'INSEE (tabulations de l'auteur). Services domestiques = secteur 98 de la NAP (1982 [b] et 1990 [b]) ou secteur 95Z de la NAF (1996).

États-Unis (1910 à 1970 [a]) : résultats des recensements fédéraux (même source que le tableau I). Services domestiques = série D194. Emploi total = série D182.

États-Unis (1960 (b) à 1996) : mêmes sources que pour le tableau VI. Résultats du CPS pour 1960 et 1970 disponibles sur le site [www.bls.gov](http://www.bls.gov). Services domestiques = « private household workers ».

#### **Tableau IX : L'évolution des services de l'éducation, de la santé et de l'administration en France et aux États-Unis, de 1970 à 1996.**

France : mêmes sources que pour le tableau VII. Education = secteur 95 de la NAE (1968 et 1975) ou secteurs 82 et 92 de la NAP (1982) ou secteur Q1 de la NAF (1989 et 1996). Santé/Action sociale = secteur 91 de la NAE (1968 et 1975) ou secteurs 84-85 et 94-95 de la NAP (1982) ou secteur Q2 de la NAF (1989 et 1996). Administration = secteurs 92-93 et 98 de la NAE (1968 et 1975) ou secteurs 90-91 de la NAP (1982) ou secteur R1 de la NAF (1989 et 1996), à l'exclusion des emplois militaires (cf. tableau IV<sup>56</sup>).

États-Unis : mêmes sources que pour le tableau VI.

*Je remercie, sans les impliquer, Claude Gissot et Olivier Jean (INSEE, Division Emploi), et tout particulièrement Tom Hare (Bureau of Labor Statistics, US Department of Labor), pour leur aide précieuse sur l'utilisation des différentes sources et nomenclatures statistiques dans les deux pays.*

## NOTES

1. Par exemple, très peu de jeunes préféreraient s'occuper quotidiennement d'un grabataire plutôt que de livrer des pizzas, y compris en échange d'un salaire supérieur (bien que le premier emploi soit un « service de proximité » et le second un « petit boulot »).

2. Cf. cependant Cette *et al.* (1993), qui évaluent les perspectives de créations d'emplois dans « dix services de solidarité » (aides aux personnes âgées, garde d'enfants, amélioration de l'environnement...) et aboutissent à un total allant de 100 000 à 300 000 emplois, suivant les hypothèses envisagées.

3. Cf. le rapport sur les comptes de la nation 1996, *INSEE-Résultats*, n° 547-548-549 (*Économie générale*, n° 145-146-147), juin 1997, p. 65. Il est vrai que la comptabilité nationale française continue d'utiliser l'ancienne nomenclature (la NAP) et sa distinction peu satisfaisante entre activités « marchandes » et activités « non marchandes », malgré l'adoption en 1993 d'une nouvelle nomenclature officielle (la NAF), qui permet dès son niveau en 40 postes une bien meilleure décomposition du secteur des services, et que nous utiliserons dans la suite de ce texte (cf. annexe technique).

4. Cf. par exemple IRES (1993) et Elfring (1989). L'étude de l'IRES utilise la base de données de l'OCDE, qui repose sur les comptabilités nationales des différents pays membres. L'étude d'Elfring est plus ambitieuse, mais pour ce qui est de la France et des États-Unis, elle se limite également à utiliser les chiffres issus de la comptabilité nationale de ces deux pays. Ces chiffres permettent à ces études de diagnostiquer l'écart franco-américain considérable dans les secteurs du commerce et de l'hôtellerie-restauration, mais ils leur interdisent toute comparaison globale de la structure des emplois de services. Ces difficultés expliquent également pourquoi nous nous sommes limités à une comparaison détaillée entre seulement deux pays.

5. Les chiffres du tableau I surestiment cependant la diminution réelle du nombre d'emplois dans l'agriculture qui a eu lieu entre 1954 et 1973 : à partir de 1954, les recensements définissent la population active agricole de façon plus restrictive que lors des recensements précédents, en particulier concernant le travail féminin. Le chiffre du tableau I pour 1954 donne le nombre d'emplois agricoles que l'on aurait enregistré si l'on avait conservé la même définition que par le passé ; avec la nouvelle définition, le nombre d'emplois agricoles enregistré en 1954 est seulement de 5,2 millions, et le nombre total d'emplois de 19 millions (cf. annexe technique).

6. Chiffres issus des recensements, de même que ceux du tableau I. Cette diminution historique de l'emploi dans les secteurs textile/habillement/cuirs de la première industrialisation s'est évidemment poursuivie après 1954, avec environ 800 000 emplois en 1973 et 330 000 emplois en 1996.

7. Le secteur des « activités associatives » regroupe les organisations professionnelles et syndicales, les organisations religieuses, ainsi que l'ensemble des organisations associatives, telles que les associations de consommateurs ou d'anciens combattants, dont

l'activité effective et les services rendus ne relèvent pas d'un autre secteur de la NAF (santé/action sociale, éducation, activités récréatives, etc.).

8. La part des transports dans l'emploi total est passée en France de 4,2 % en 1968 à 4,4 % en 1996, et aux États-Unis elle était en 1972 comme en 1996 de 3,8 %. Celle des postes et télécommunications, secteur qui était déjà très développé aux États-Unis dès la fin des années 1960, est passée en France de 1,7 % en 1968 à 2,1 % en 1996, et aux États-Unis de 2,3 % aux États-Unis en 1972 à 2,0 % en 1996. La part des activités associatives est passée de 1,1 % à 1,2 % de l'emploi total entre 1968 et 1996 en France, et de 1,1 % à 1 % de 1972 à 1996 aux États-Unis.

9. Le secteur des activités récréatives regroupe le cinéma, la télévision, les activités artistiques (spectacles...), les activités culturelles (bibliothèques, musées...), les activités sportives, les activités liées au loisir (parcs de loisirs...).

10. La part des activités récréatives dans l'emploi total est passée en France de 0,6 % en 1968 à 1,7 % en 1996, et aux États-Unis de 0,9 % en 1972 à 2 % en 1996 : l'écart, qui était de 50 % au début des années 1970, est inférieur à 20 % en 1996. Quant aux activités financières et immobilières, leur part dans l'emploi total est passée en France de 2,5 % en 1968 à 4,6 % en 1996, et aux États-Unis de 5,3 % en 1972 à 6,4 % en 1996, si bien que l'écart entre les deux pays a été réduit de moitié (de plus de 100 % au début des années 1970 à moins de 40 % en 1996). Cet écart, qui provient principalement du secteur des activités financières, demeure cependant élevé. En outre, l'emploi dans ce secteur stagne ou diminue légèrement (en % de l'emploi total) depuis la fin des années 1980 en France comme aux États-Unis, si bien que cet écart a cessé de se réduire. Cela s'explique en partie par des facteurs structurels, tels que les plus forts besoins des ménages américains en services financiers du fait de la prépondérance des systèmes de retraites par capitalisation. Certaines études suggèrent également que plusieurs aspects des conventions collectives françaises en vigueur dans le secteur bancaire (concernant notamment les horaires d'ouverture) auraient pu freiner le développement des services financiers aux particuliers en France (cf. McKinsey, 1997).

11. Les calculs du tableau IV prennent pour base de référence la population âgée de 20 à 60 ans (soit environ 31 millions en France et 145 millions aux États-Unis) plutôt que la population totale, ce qui est peut-être plus justifié. Quoiqu'il en soit, les résultats dépendent très peu du choix de la base de référence, du fait de la relative similarité de la structure par âge des populations américaines et françaises : en 1996, 53,9 % de la population française a entre 20 et 60 ans, contre 54,7 % aux États-Unis. La proportion de personnes âgées est certes sensiblement plus importante en France qu'aux États-Unis (20 % de plus de 60 ans en France contre 16,5 % aux États-Unis), alors que la proportion de jeunes est plus importante aux États-Unis (28,8 % de moins de 20 ans, contre 26,1 % en France), mais les implications de cette différence en termes de « besoins d'emplois » ne sont pas totalement évidents pour tous les secteurs.

12. Le taux d'emploi par habitant âgé de 15 à 64 ans était de 64,6 % en France en 1968, contre 64,4 % aux États-Unis en 1970 (chiffres issus des recensements). En 1996, ces taux sont passés à 58,5 % en France et 73,6 % aux États-Unis, bien que les taux d'activité féminin aient progressé dans les mêmes proportions dans les deux pays.

13. Cohen, Lefranc et Saint-Paul (1997) ont récemment montré que les taux d'emploi français étaient comparables aux taux américains pour la catégorie des 25-50 ans, et que seuls les moins de 25 ans et les plus de 50 ans ont des taux d'emplois nettement inférieurs en France. Cependant, la faiblesse des taux d'emplois des moins de 25 ans et des plus de 50 ans en France n'est pas seulement la conséquence positive du fait que les

étudiants français ont moins besoin de travailler pour payer leurs études et que l'âge de la retraite est moins élevé en France : elle est aussi et surtout la conséquence de taux de chômage extrêmement élevés pour ces deux catégories et de nombreuses situations d'inactivité subie et non choisie, aussi bien chez les jeunes que chez les pré-retraités.

14. La part du commerce de gros dans l'emploi total du commerce est en 1996 de 31,5 % en France, contre 22,3 % aux États-Unis. Si la France comptait le même nombre d'emplois par habitant que les États-Unis dans le commerce, il y aurait 1,060 millions d'emplois dans le commerce de gros (contre 0,940 million actuellement) et 3,720 millions d'emplois dans le commerce de détail (contre 2,030 millions actuellement).

15. La part de l'hôtellerie dans l'emploi total de l'hôtellerie-restauration est en 1996 de 29,3 % en France, contre seulement 18,1 % aux États-Unis. Il n'est pas sûr cependant que cette différence soit significative, car les hôtels avec restaurant sont intégralement classés dans l'hôtellerie en France, alors que les composantes « restauration » des établissements hôteliers américains sont plus souvent comptées à part.

16. De même que pour l'emploi industriel, la progression du nombre d'emplois du commerce ne s'est pas faite sans de douloureuses adaptations aux nouvelles technologies et aux nouveaux modes de consommation : le nombre de commerçants indépendants, ainsi que la part du commerce alimentaire dans l'emploi total du commerce, ont ainsi fortement diminué tout au long du siècle.

17. Le fait que le développement de l'hôtellerie-restauration soit plus tardif que celui du commerce de détail se retrouve d'ailleurs dans tous les pays de l'OCDE (cf. Elfring, 1989).

18. En 1950, la part du commerce dans l'emploi total est plus de 50 % plus élevée aux États-Unis ; depuis la fin des années 1970, cet écart n'est plus que d'environ 25-30 % (cf. tableau VI).

19. En 1995, l'écart entre les PIB/habitant français et américain (exprimés en parité de pouvoir d'achat) n'était plus que d'environ 25 %, soit un ordre de grandeur équivalent à l'écart entre les niveaux français et américain d'emploi par habitant (il n'existe plus aucun retard en termes de productivité par personne employée). En 1970, l'écart entre les PIB/habitant était supérieur à 40 % (Penn World Table, Mark 5.6), alors que les nombres d'emploi par habitant étaient les mêmes (cf. *supra*). Autrement dit, durant les 25 dernières années, la France a rattrapé intégralement son retard de productivité sur les États-Unis, mais a « oublié » au passage de créer des emplois.

20. Cf. McKinsey (1997).

21. Cf. Piketty (1997a, p. 105).

22. En 1970, le salaire minimum était sensiblement plus élevé aux États-Unis, et les taux français de cotisations sociales étaient à peine plus élevés que les taux américains. La très forte progression du SMIC entre 1968 et 1983 et des cotisations sociales dans les années 1970-1990 a totalement modifié les termes de cette comparaison (cf. Piketty, 1997, p. 46-47).

23. Cf. Gadrey *et al.* (1996) pour une étude comparative approfondie du commerce de détail en France et au Japon. Cette étude montre que le niveau japonais d'emplois par habitant dans le commerce de détail est 75 % plus élevé que le niveau français (soit un écart identique à l'écart franco-américain), et que cette intensité élevée en main-d'œuvre du commerce de détail japonais a également été obtenue grâce au développement de grandes chaînes de magasins spécialisés intensives en personnel et en services à la

clientèle, et non pas par le maintien de petits commerces traditionnels (cette étude conclut également que le coût du travail peu qualifié est le facteur explicatif essentiel permettant de rendre compte de cet écart franco-japonais). Inversement, l'Allemagne, qui impose des restrictions importantes en termes d'implantation de nouveaux commerces et d'horaires d'ouvertures, se caractérise comme la France par un niveau d'emploi extrêmement bas dans le commerce de détail (cf. McKinsey, 1997).

24. Cependant, contrairement au commerce et à l'hôtellerie-restauration, dont la progression correspond à une évolution significative de la structure des biens et services produits et des modes de vie et de consommation, les services aux entreprises ne constituent pas toujours des activités véritablement nouvelles : dans de nombreux cas, ces activités existaient déjà auparavant, et ont simplement été externalisées par les entreprises (comptabilité, gestion, nettoyage, etc.).

25. Nous avons regroupé dans les « services aux entreprises » trois secteurs de la NAF en 36 postes : « conseils et assistance », « recherche et développement » et « services opérationnels ». Précisons que les emplois sont classés dans ces secteurs en fonction de la nature effective du service rendu, indépendamment du statut du consommateur (entreprise ou particulier) : il s'agit en fait de services « rendus principalement aux entreprises », qui incluent également une part variable d'emplois au service direct des particuliers, par exemple dans les services juridiques ou dans le conseil financier. Les deux premiers sous-secteurs comprennent uniquement des services très qualifiés, alors que les services opérationnels comprennent également des services relativement peu qualifiés (sécurité, nettoyage, travail temporaire...) et le salaire moyen y est voisin du salaire moyen français (chiffres sur les salaires issus de l'enquête Emploi de mars 1996).

26. La proportion de salariés rémunérés au SMIC est de plus de 20 % dans le commerce de détail et de plus de 30 % dans l'hôtellerie-restauration, chiffres à comparer à une moyenne de l'ordre de 8 % pour l'ensemble de l'économie française (cf. *tableaux de l'économie française 1994-1995*, p. 87, INSEE).

27. Chiffres issus de l'enquête Emploi de mars 1996 et du Current Population Survey de 1996 (cf. annexe technique).

28. La plupart des études économétriques montrent en effet que l'élasticité de la demande de travail peu qualifié est plus importante que celle de travail qualifié : on peut plus facilement se passer du premier type de travail que du second, si bien que la décision des entreprises et des consommateurs d'utiliser du travail peu qualifié est plus sensible à son coût que ne l'est la décision d'utiliser du travail qualifié. Les facteurs d'offre de travail accentuent également ce phénomène (les hauts salaires « encaissent » mieux les hausses de prélèvements que les bas salaires, ce qui explique pourquoi le coût du travail qualifié n'est pas plus élevé en France qu'aux États-Unis, malgré des prélèvements plus importants). Cf. Piketty (1997a, p. 71 et 103).

29. Le sous-secteur « aide à domicile » de l'action sociale (secteur 85,3 J de la NAF) comptait en 1996 environ 70 000 emplois selon l'enquête Emploi de l'INSEE. La frontière entre ce secteur et celui des « services domestiques » est en pratique obscurcie par le fait que de nombreux salariés combinent leur activité entre plusieurs employeurs (une entreprise ou association relevant de l'action sociale, et un ou des particuliers). Sur ce point, cf. l'étude approfondie de Causse *et al.* (1997).

30. En outre, cette progression spectaculaire depuis 1992 est également confirmée par les statistiques de l'Institut de retraite complémentaire des employés de maison (IRCEM). Cf. Causse *et al.* (1997).

31. Cf. par exemple Causse *et al.* (1997).

32. Les autres « nouveaux emplois de services » décrits dans cette étude relèvent des secteurs de l'éducation, de l'administration publique (sécurité, environnement), des transports ou des activités récréatives. Le dixième poste proposé provient des « aides au maintien des petits commerces », ce qui peut surprendre, compte tenu de l'échec sur le front de l'emploi de la stratégie française de protection des petits commerces (cf. *supra*).

33. Ce secteur regroupe en 1996 environ 230 000 emplois en France (1 % de l'emploi total) et 1,5 million d'emplois aux États-Unis (1,2 % de l'emploi total). Sur longue période, ce secteur a cependant connu un déclin d'une ampleur comparable dans les deux pays, au fur et à mesure que les équipements ménagers permettaient aux ménages d'internaliser ces services (par exemple, la blanchisserie-teinturerie est passée de près de 200 000 emplois en France au début du siècle à moins de 40 000 emplois dans les années 1990 ; cf. Brabant, 1982).

34. Il est également possible que les ménages américains utilisent d'avantage de services domestiques en faisant appel à des entreprises spécialisées dans la sélection et la mise à disposition de personnel de maison. Les emplois correspondants seraient alors classés dans les services opérationnels, par exemple avec les services de nettoyage rendus aux entreprises, ou encore dans le sous-secteur des intérimaires, dans le cas où ces derniers ne déclareraient pas leur activité effective (cf. annexe technique). Les effectifs de ces sous-secteurs semblent cependant trop faibles pour que ce biais éventuel puisse modifier sensiblement notre comparaison franco-américaine de l'utilisation de services domestiques.

35. Cette *et al.* (1993) évaluent les gisements d'emplois susceptibles d'être créés dans le domaine de l'aide aux personnes âgées à 12 000 emplois.

36. Mentionnons également que l'évaluation des effets de ce dispositif est obscurcie par le fait qu'il se combine avec un dispositif d'exonérations de charges réservé aux employeurs de salariés à temps partiel créé en 1992, qui a conduit à une explosion du nombre d'emplois à temps partiel, ainsi qu'à une très forte progression de la proportion de temps partiel « subi » (cf. T. Piketty, « Le temps partiel, à quel prix ? », *L'Express*, 9 octobre 1997, p. 207).

37. Cf. Elfring (1989).

38. La part de l'enseignement supérieur dans l'emploi total du secteur de l'éducation était d'à peine 10 % en France en 1996, contre près de 28 % pour les « colleges and universities » aux États-Unis. Il est vrai que certains collèges américains s'apparentent plus à des lycées français qu'à des universités.

39. La part de l'action sociale dans l'emploi du secteur santé/action sociale semble être sensiblement la même dans les deux pays (35 % en France, 34 % aux États-Unis), même si les catégories statistiques ne sont pas exactement identiques. A l'intérieur de l'action sociale, la part des crèches et garderies est plus importante aux États-Unis, alors que celle des établissements d'accueil pour personnes âgées est plus importante en France, ce qui traduit sans doute le poids plus important des personnes âgées et le poids moins important des jeunes enfants dans la population française, ainsi peut-être que les fortes incitations à la garde d'enfants à domicile en France.

40. En outre, il est probable qu'un pays plus grand puisse réaliser des économies d'échelle dans un certain nombre de secteurs de l'administration publique (par exemple, dans les Affaires étrangères et le gouvernement proprement dit), ce qui don-

nerait une justification purement économique à un nombre d'emplois dans l'administration publique légèrement plus élevé en France qu'aux États-Unis.

41. Cf. Piketty (1997a, p. 106 ; 1997b, p. 180-186).

42. Cette proportion est sensiblement la même pour l'ensemble des 3,1 millions de chômeurs (76,1 %) que pour les 600 000 chômeurs âgés de moins de 25 ans (75,5 %). Cf. INSEE-Résultats, n° 492-493 (série Emplois-revenus, n° 107-108), « Enquête sur l'emploi de mars 1996, résultats détaillés », p. 95.

43. Les estimations d'emplois issues de la Comptabilité nationale combinent ces différentes sources dans des proportions différentes suivant les pays, avec en outre de multiples variations dans les conventions comptables adoptées.

44. Lorsqu'une personne occupe plusieurs emplois, les enquêtes effectuées auprès des ménages ne retiennent que l'emploi et le secteur d'activité correspondant à l'activité principale, alors que les sources de type (ii) et (iii) comptent plusieurs fois les actifs occupant plusieurs emplois (l'écart entre les estimations de l'« emploi total » ainsi obtenues peut être important, notamment aux États-Unis).

45. L'absence de prise en compte du temps de travail se justifie par les difficultés considérables soulevées par la reconstitution de séries de temps de travail par secteur d'activité, sur longue période et en comparaison internationale. Notons cependant qu'en 1996, les répartitions françaises et américaines des emplois à temps partiel par secteur d'activité sont extrêmement proches, si bien que cette omission du temps de travail ne semble pas biaiser notre comparaison de façon systématique.

46. Les questionnaires des recensements étant en France comme aux États-Unis beaucoup plus rudimentaires que ceux des enquêtes Emploi ou du CPS, les recensements ne peuvent appliquer complètement la définition BIT de l'actif occupé. Les estimations obtenues sont généralement extrêmement proches, mais elles peuvent différer pour des emplois à faible durée hebdomadaire de travail, qui sont souvent mal déclarés dans les recensements (cela concerne notamment le secteur des services domestiques ; cf. la discussion dans le texte).

47. Pour une description exhaustive de la NAF au niveau le plus détaillé, cf. *Nomenclatures d'activités et de produits*, éditions du Journal Officiel, 1993. L'INSEE a également publié en 1993 une disquette contenant des matrices de comptage en double codification NAP/NAF, permettant de mesurer le nombre d'établissements et les effectifs salariés ayant basculé entre chacun des sous-secteurs NAP et NAF lors du changement de nomenclature.

48. En NAP, un emploi était dit « non marchand » si le produit des ventes représentait moins de 50 % des recettes totales de l'établissement employeur. Par convention, les services domestiques étaient également considérés comme « services non marchands » dans leur ensemble. Par convention, la comptabilité nationale, qui continue d'utiliser la NAP, classe également dans les « services non marchands » l'ensemble des emplois des secteurs de la santé et de l'éducation.

49. Mentionnons notamment le cas des boulangeries-pâtisseries avec fabrication sur place, qui en NAF sont classées dans l'industrie agro-alimentaire ; cependant, la sous-estimation des effectifs du commerce de détail français que ce biais peut éventuellement induire ne peut dépasser 10 % de l'écart franco-américain dans le commerce de détail (l'effectif total des boulangeries-pâtisseries ainsi classées dans l'industrie agro-alimentaire était en mars 1996 d'environ 180 000 emplois ; en outre, des conventions

comptables similaires existent aux États-Unis). Mentionnons également le problème des salariés d'entreprises de travail temporaires, qui suivant les sources sont classés dans les « services opérationnels » ou dans le secteur d'activité dans lequel ils ont été placés. Les données du CPS reclassifient les intérimaires dans leur secteur d'activité effective, de même que les données des enquêtes Emploi que nous avons utilisées pour fournir des décompositions détaillées. Par contre, les estimations INSEE au 31 décembre classifient la plupart des intérimaires dans les services opérationnels, ce qui peut introduire un biais d'environ 200 000 emplois.

50. Parmi les corrections que nous avons effectuées et qui seraient ignorées par une comparaison des chiffres bruts des comptabilités nationales, mentionnons par exemple le cas des réparations d'articles domestiques et des réparations automobiles, qui sont incluses dans le commerce en NAF mais en sont exclues dans la nomenclature officielle américaine.

51. Nous avons retenu le nombre d'emplois militaires estimé lors du recensement de 1990, soit un total 290 000 emplois pour les secteurs 9 026 à 9 036 de la NAP (cf. tableau IX *infra*).

52. Les résultats publiés des recensements antérieurs à 1960 ne séparant pas l'hôtellerie-restauration du commerce, nous avons estimé le partage de la série D177 sur la base des séries d'emploi salarié (« Nonfarm payroll employment ») dont le BLS dispose pour la période 1919-1996 en nomenclature détaillée.

53. Les résultats du recensement de 1968 n'ayant été publiés qu'en 100 postes, nous avons estimé les effectifs des sous-secteurs 970 et 973 à 975 en 1968 en supposant qu'ils représentaient le même % de l'emploi total du secteur 97 que lors du recensement de 1975 (soit 21 % ou 26 000 emplois).

54. Les résultats des recensements de 1982 et 1990 en 600 postes n'ayant été publiés que pour l'emploi salarié, nous avons calculé l'emploi total des sous-secteurs 8 708 à 8 710 à partir des données individuelles des enquêtes Emploi (soit : 104 000 emplois en 1982 et 163 000 en 1990 ; tabulations de l'auteur), qui donnent des résultats cohérents avec les résultats des recensements pour l'emploi salarié de ces sous-secteurs.

55. Cela vient principalement du fait que l'adoption de la NAP a conduit à reclassifier dans les services aux entreprises un certain nombre d'établissements qui en NAP relevaient d'autres secteurs, et notamment de secteurs industriels (les secteurs industriels comptent ainsi environ 100 000 emplois de moins dans les estimations INSEE au 31 décembre 1989 en NAP que dans les estimations INSEE au 31 décembre 1989 recalculées en NAF) ; cette nouvelle définition des services aux entreprises est plus proche des normes internationales en vigueur, et notamment des conventions de la nomenclature américaine. Par ailleurs, une partie plus importante des intérimaires a été classée dans les services aux entreprises par les estimations INSEE au 31 décembre 1989 lors du recensement de 1990 (cf. *supra*).

56. Pour 1989 et 1996, nous avons soustrait du secteur R1 l'emploi militaire évalué lors du recensement de 1990 (soit 290 000 emplois dans les sous-secteurs 9 026 à 9 036 de la NAP). Pour 1982, nous avons soustrait du secteur 90 de la NAP l'emploi militaire évalué lors du recensement de 1975 (soit 310 000 emplois pour le secteur 99 de la NAF).

## RÉFÉRENCES CITÉES DANS LE TEXTE

- BRAIBANT M. , « Le tertiaire insaisissable ? », *Economie et statistiques* 146, 3-17, 1982.
- CAUSSE L., FOURNIER C. et LABRUYÈRE C. , *Le Développement des emplois familiaux*, documents du CEREQ n° 121, 1997.
- CETTE G., CUENO P., EYSSARTIER D., COMBIER J. et POUQUET L., « Nouveaux emplois de services », *Futuribles* (mars 1993), 5-26, 1993.
- COHEN D., LEFRANC A. et SAINT-PAUL G., "French Unemployment: a Transatlantic Perspective", *Economic Policy*, 1997.
- ELFRING T., "New Evidence on the Expansion of Service Employment in Advanced Economies", *Review of Income and Wealth* 35(4), 409-440, 1989.
- FOUQUET A. , « Le concept d'emploi de proximité », *Études et recherches de l'ISERES* n° 141, 1995.
- GADRAY J., JANY-CATRICE F. et RIBAUT T., *France-Japon : l'emploi en détail*, rapport pour le Commissariat Général au Plan, 1996.
- IRES, « Emploi et services, éléments de comparaison internationale », *Chronique Internationale de l'IRES* 20, 10-14, 1993.
- MARCHAND O. et THÉLOT C., *Le Travail en France : 1800-2000*, Nathan, 1997.
- MCKINSEY, *Removing Barriers to Growth and Employment in France and Germany*, McKinsey Global Institute, 1997.
- PIKETTY T., *L'Économie des inégalités*, La Découverte, 1997.
- PIKETTY T., « La redistribution fiscale face au chômage », *Revue française d'économie* XII(1), 157-201, 1997.